



Année 2020

Bulletin communal





Le Mot du Maire p. 1

Informations municipales

Les élus et agents communaux.....	p. 2 et 3	Démarches administratives	p. 19 et 20
Les commissions p. 4 à 15		Règlement du feu et brûlages déchets verts	p. 21
Tarifs communaux 2021	p. 16	Informations diverses	p. 22
Pluviométrie	p. 16	Informations utiles	p. 23
Etat civil 2020	p. 17	Services de proximité	p. 24
Subventions aux associations	p. 17	Le permis à 1 €	p. 24
Numérotation des habitations	p. 18	Les infos de CMC.....	p. 25 à 30

Vie communale

Retour sur les vœux 2020.....	p. 31	La citoyenneté, même au cimetière	p. 34
Les nouveaux arrivants, les nouveaux nés	p. 31	Action sécurité routière	p. 35
Elections municipales	p. 32	Festival Contes en Scène	p. 36
Fabrication de masques.....	p. 32	Les Virades	p. 36
Retraite pour Armel Le Mercier	p. 33	Ecole Notre Dame - Ecole Sainte Anne	p. 37 et 38
Semaine du développement durable	p. 34	Garderie périscolaire	p. 38

Vie associative

L'AEP "La Montagne"	p. 39	La chorale du Pays de St-Jean	p. 44
APEL du RPI Billio-Guéhenno	p. 39	Les pistons percés	p. 44
Billio matériel.....	p. 40	Petit Bolide Billiotais	p. 45
Comité des fêtes.....	p. 40	L'équipe de la ville	p. 45
Anciens combattants	p. 41	Société de chasse	p. 46
Football club billiotais	p. 42 et 43	Dans Tous Les Sens	p. 47

Au pays de Saint-Jean

ADMR.....	p. 48	La Claie sans frontières	p. 51
AMPER	p. 49	Groupe Néo 56	p. 52
Souvenir Français	p. 50	La Mission Locale Centre Bretagne	p. 52
Association Don du sang	p. 51		

Un peu d'histoire

L'église.....	p. 53 à 56
---------------	------------

"Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin".



Le mot du maire



Chères Billiotaises, chers Billiotais,

Une nouvelle année commence et, en cette période traditionnelle des vœux, nous laissons derrière nous une année 2020 qui restera dans les mémoires comme une année noire.

Les odieux attentats commis sur notre territoire national sont une véritable atteinte à nos valeurs républicaines.

La COVID-19 a mis à l'arrêt notre pays ainsi que le monde entier.

Nos commerces ont dû, pour une bonne partie de l'année, fermer leurs portes ce qui engendrera sûrement de nombreuses difficultés économiques pour l'avenir.

Nos associations n'ont malheureusement pas pu organiser ni fêtes, ni rassemblements, ni rencontres sportives.

Je tiens à les assurer de mon soutien.

Toutefois, les élections municipales se sont déroulées presque normalement. Vous m'avez confirmé votre confiance et je vous en remercie. Je tiens à remercier vivement l'ensemble des conseillers municipaux qui m'ont accompagné durant mon premier mandat de maire et qui m'ont soutenu en toutes circonstances. J'en profite pour souhaiter une bonne retraite d'élus à celles et ceux qui ne se sont pas représentés.

Pour les nouveaux élus, bienvenue au conseil municipal, je sais pouvoir compter sur eux. Ils prennent déjà leurs missions très à cœur et avec beaucoup de rigueur.

Au niveau du personnel communal, nous avons mutualisé les services administratifs avec Guéhenno depuis le 1^{er} janvier 2020. Madame VILA Caroline occupe le poste de responsable communale et Madame DUBRULLE Jennifer assure l'accueil des mairies. Ce changement nous permet une professionnalisation des métiers avec des services experts au sein de la communauté de communes.

Monsieur LE MERCIER Armel, agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2020. Je le remercie pour les bons et loyaux services qu'il a apportés à notre collectivité durant toutes ces années. Il a été remplacé par Monsieur LE CORRE Marc à qui je souhaite de passer de bonnes années au service de notre commune.

En ce qui concerne la communauté de commune (Centre Morbihan Communauté), les élections ont eu lieu avec du retard. Nous avons élu comme président Monsieur ROLLAND Benoît, maire de Moustoir'Ac, à qui je souhaite de réussir dans les nombreuses tâches qui l'attendent ainsi qu'aux vice-présidents et membres des différentes commissions.

Vous trouverez ci-dessous un rappel exhaustif des projets 2021 :

- La numérotation des habitations dans les villages ;
- Les études pour la réfection de l'église sont lancées ;
- Des radars pédagogiques seront installés dans les différentes entrées du bourg ;
- Un muret en pierre sera monté à l'entrée du lotissement du Chemin Creux.

L'ensemble de ces projets sont détaillés par les différentes commissions au sein du bulletin communal.

Je remercie la commission communication pour la conception de ce bulletin ainsi que pour le P'tit Billiotais mensuel.

Avant de vous laisser à votre lecture, une pensée particulière pour les Billiotaises et Billiotais qui connaissent différents problèmes : santé, séparation, solitude,...

Je vous souhaite une bonne année 2021, qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Prenez soin de vous et de vos familles.

Bien fidèlement,
Jean-Luc GRANDIN

Les élus



Jean-Luc GRANDIN
Maire



Isabelle BRÉHÉLIN
1^{ère} adjointe



Jean-Loïc JOUBIOUX
2^{ème} adjoint



Cathy ANCEAUX
Conseillère



Adrien BINOIST
Conseiller



Fabienne DANET
Conseillère



Roseline GABILLET
Conseillère



Emmanuelle GRANDIN
Conseillère



Jean-Luc LE BOUQUIN
Conseiller



Jean-Pierre ROUSSEAU
Conseiller



Jean-Yves TASTARD
Conseiller

Les flèches indiquent les référents de chaque commission

Maire
Jean-Luc GRANDIN
Président des commissions

1^{ère} adjointe
Isabelle BREHELIN

Embellissement Communal, Environnement
Vice-président : Adrien BINOIST

Informations, Communication, Cérémonies

Tourisme, Patrimoine
Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Affaires scolaires
Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Urbanisme

Finances, Appels d'offre

2^{ème} adjoint
Jean-Loïc JOUBIOUX

Fêtes, vie associative
Vice-président : Jean-Pierre ROUSSEAU

Bâtiments communaux

Voirie, Chemins d'exploitations, Agriculture
Vice-présidente : Catherine ANCEAUX



Informations municipales

Les agents communaux



Caroline VILA
Responsable
communale



Jennifer DUBRULLE
Assistante
d'accueil



Cindy GUILLO
Agent d'entretien des
locaux communaux



Marc-Olivier
LE CORRE
Agent technique

Représentants de la commune au sein de CMC

**Services techniques et travaux
(voirie, espaces verts, bâtiments, SIG, ...)** :
Jean-Luc GRANDIN

Culture (musique, danse, animation culturelle, La Maillette, ...) :
Isabelle BREHELIN

**Projet de territoire et transitions
(mutualisation et organisation territoriale)** :
Jean-Loïc JOUBIOUX

Référent randonnée : Jean-Yves TASTARD

Plan Habitat Volontaire : Adrien BINOIST

Transports scolaires : Catherine ANCEAUX

Haut débit : Emmanuelle GRANDIN

Office du Tourisme : Roseline GABILLET (suppléante)

Comité technique : Jean-Luc GRANDIN (suppléant)

CLECT : Jean-Luc GRANDIN

CIID : Fabienne DANET (titulaire), Jean-Luc GRANDIN (suppléant)

Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h00

Fermée le jeudi

Téléphone : 02.97.42.28.18

Adresse mail : mairie.billio@wanadoo.fr



Représentants des élus dans les organismes extérieurs

MORBIHAN ENERGIES :
Titulaire : Jean-Pierre ROUSSEAU
Suppléant : Jean-Loïc JOUBIOUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
Titulaire : Isabelle BREHELIN
Suppléant : Jean-Luc GRANDIN

FRELON ASIATIQUE (FDGDON) :
Adrien BINOIST

CORRESPONDANTS DÉFENSE :
Titulaire : Jean-Loïc JOUBIOUX
Suppléant : Jean-Yves TASTARD

Commission EMBELLISSEMENT COMMUNAL

Vice-président : Adrien Binoist

Membre : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Fabienne Danet

Membres non-élus : Christophe Le Glaunec, Mireille Garaud, Yvonne Nio.

Maisons fleuries

Cette année au vu du contexte Sanitaire, nous nous sommes associé à la commune de Plumelec afin d'organiser au mieux le concours des maisons fleuries. Avec la commission, nous avons décidé cette année de sélectionner nous même les maisons que nous souhaitions représenter au concours. Pour l'année 2020, nous avons sélectionnés 33 maisons dans notre commune. Nous tenons à remercier tous les personnes pour leur participation et leur présence lors de la remise des prix.

Résultat du concours des maisons fleuries

Jardin d'agrément

- 1^{er} LALYS Bernadette Kervallon
- 2^{ème} GOULARD Gilbert et Yvonne Trévas
GALLOPIN Dominique 6 rue de la Forge
GARAUD Mireille et Daniel Le Graduel
- 3^{ème} TATIBOUET Bertrand et Denise La Noe

Eco-jardin

- 1^{er} MOTTO Christiane La Grée Magnan
- 2^{ème} DELBARRE Virginie La Grande Noé

Façade

- 1^{er} TESSIER Emile et Colette 2 rue de la Fontaine
- 2^{ème} GABILLET Joseph et Gisèle Kerivaux
- 3^{ème} LE GLAUNEC Daniel et Gilberte 4 rue de la forge

Espace jardiné sur cour

- 1^{er} ROHEL Sylvie Keruzeau



Décor végétal sur l'espace public

- 1^{er} VANBEVER Ewenaïg et Bruno Kervallon

Commerce et tourisme

- 1^{er} TASTARD Jean-Yves et Anne-Marie La Haye
- 2^{ème} LE BOUQUIN Jean-Luc et Gisèle (Bar l'OASIS) 2 rue du charron

Ferme embellies

- 1^{er} GOULARD Christophe et Delphine Trévas



Lutte contre les dépôts sauvages

Pour rappel un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal). Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Tout dépôt sauvage peut être constaté par le maire et susceptible d'entraîner une contravention de 68€ à 1500€ pour un particulier et jusqu'à 75 000€ pour une entreprise.

Nous rappelons qu'il est important de lutter contre ces dépôts sauvages qui sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.



Dépôt aperçu dans la campagne billiotaise.

Récupération bouchons

En ce début d'année, nous allons mettre en place un récupérateur de bouchons plastiques et liège à côté des containers du tri sélectif. Les bouchons seront récupérés et transmis à l'association fleur de bouchon 56 qui finance l'achat de fauteuils aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une petite chose qui peut aider beaucoup de monde. Merci par avance pour votre collaboration.

Collecte écologique de bouchons plastique et liège.

F2B56
fleurdebouchons56.asso.fr - 06 11 29 27 68

Collecte : 06 11 29 27 68
fleurdebouchons56.asso.fr
fleurdebouchons56@gmail.com
Association loi 1901, indépendante, écologiste et inclusive - 44 rue de la République - 44100 Nantes - France

RECYCLIEGE FRANCE

Fleur de Bouchons 56-SantigDu rapproche valides, malades et handicapés par le Sport et les Loisirs.

CCAS

Vice Présidente : Roseline Gabillet

Membres : Isabelle Bréhélin, Cathy Anceaux, Emmanuelle Grandin.

Membre non élue : Mireille Garaud.

Cette année, dans un contexte sanitaire particulier, la commission du CCAS n'a pu réunir, comme à son habitude, les aînés de la commune autour du repas, dressé généralement le 2ème dimanche du mois d'octobre.

Néanmoins, les membres du CCAS ont souhaité faire perdurer cette tradition en offrant un panier garni à chaque personne de plus de 65 ans résident sur la commune. Ceux-ci ont été soigneusement préparés par Gisèle de la supérette l'Oasis, et ont été distribués par les élus locaux courant décembre.

Mr Gilbert Caro est la seule personne ayant fêté ses 65 ans cette année. Les membres du CCAS souhaitent



également mettre à l'honneur la doyenne de la commune, Mme GRANDIN Anne-Marie qui a soufflé ses 95 bougies en novembre 2020, ainsi que M. LE CALLONNEC Rémi, 91 ans.



Commission des AFFAIRES SCOLAIRES

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membre : Adrien Binoist

Si cette année a été difficile pour tout le monde, elle l'a été particulièrement pour les deux écoles du RPI. Elles ont dû affronter des difficultés d'organisation auxquelles elles n'étaient pas habituées. Les projets sont restés en stand by.

Pendant cette période, la commission des Affaires Scolaires s'est efforcée de rester à l'écoute de la directrice en lui apportant dans la mesure de ses moyens son soutien.

Commission TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membres : Cathy Anceaux, Fabienne Danet

Membres non élus : Bruno Broussier, Serge Ethoré, Gilbert Goulard, Christophe Le Glaunec, Gilbert Nio, Anne-Marie Tastard, Gérard Bréhélin

Covid oblige, la commission ne s'est réunie qu'une seule fois depuis les élections municipales. Après avoir défini son fonctionnement, elle s'est penchée sur les actions en cours. Les participants ont unanimement décidé de terminer les chantiers commencés avant de se lancer dans de nouveaux projets.

Les chemins de randonnée

Circuit des chemins de traverse

Bien que l'essentiel de l'entretien soit à la charge de Centre Morbihan Communauté, il n'en reste pas moins que nous devons en assurer la surveillance et prendre la débroussailleuse ou la tronçonneuse quand cela s'avère nécessaire.

Circuit de la mare aux biches

Ce nouvel itinéraire billiotais qui assure également la jonction avec la circuit des carrières de Saint-Aubin est maintenant inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) du Morbihan. Il fait 6,5 kms et semble très apprécié des randonneurs ; il se prête parfaitement aux promenades en famille.

Vous pouvez vous procurer les fiches descriptives de ces chemins à la mairie ou au bar L'Oasis.



Le chemin creux

La partie haute est maintenant assainie. Les côtés ont été aménagés par Christophe. Une réflexion est actuellement menée pour trouver une solution afin de rendre le bas du chemin praticable toute l'année.



Le four

La réfection du four à pain rue du Laboureur est toujours d'actualité. Les membres de la commission, aidés de Jean-Luc Grandin aux manettes de sa mini-pelle, ont effectué les travaux de décaissement nécessaires à la remise en état de la maçonnerie.

La Bonne Fontaine

Outre l'entretien régulier effectué par l'agent communal, les bénévoles de la commission doivent comme chaque année faire un grand nettoyage après la chute des feuilles. Nous devons cette année attendre le déconfinement.

Il est également prévu de rénover le lavoir et de poser des dalles de granit au sol. Après ces travaux, une remise en eau devrait être possible.



La culture

Des idées ont été avancées. Il est encore trop tôt pour les dévoiler.

Espérons que les règles sanitaires nous permettront de reprendre rapidement nos travaux.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX

Vice-président : Jean-Loïc Joubioux

Membres : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau, Jean-Luc Le Bouquin, Emmanuelle Grandin.

A la mairie

Devenue trop vétuste et n'étant pas aux normes PMR, la porte d'entrée de la mairie va être changée en début d'année 2021. L'EURL de Pierre Brogard de Guéhenno a été retenue pour un montant de 4 550,14 € TTC.

Bâtiment Billio Matériel

La commune ayant fait l'acquisition du terrain des Consort Le Gal en 2019, il a été décidé de le mettre à disposition de Billio Matériel. Il a donc été nécessaire d'engager différents travaux à savoir :

- Pose de clôture et d'un portail pour un montant de 4 729.80€ TTC par Sam Paysage ;
- Achat d'une porte en PVC pour un montant de 498€ TTC chez la SARL Brogard ;
- Dalle ciment et agrandissement du préau pour un montant de 1 564.80€ TTC par Billio TP et EURL Greg Le Tutour ;
- Rénovation de la charpente pour un montant de 2 101.14€ TTC par l'EURL Sylvain Tastard ;
- La chape et la pose du carrelage (stockage vaisselle) seront réalisées par l'employé communal.



A la salle communale

Nous avons équipé l'évier de la cuisine de portes sécurisées pour un montant de 1 119.36€ TTC, par l'EURL Pierre Brogard de Guéhenno. Après des multiples discussions, le conseil



a décidé de supprimer le bar dans la grande salle, celui-ci n'étant pas aux normes PMR. De plus, le bar prenait une place importante de la surface de la salle, nous espérons ainsi gagner de l'espace lors des locations de la salle.

L'agent communal s'est chargé de le démonter et nous avons fait appel à l'entreprise A.B.P de Plumelec pour les travaux de plomberie.

Les derniers travaux de mise en conformité PMR ont été achevés par la Sarl Michel ETIENNE

- Fabrique et pose de 2 rampes d'une longueur de 2,70 ML en remplacement de celles existantes à la salle communale pour un montant de 902.95 € TTC



- Fabrique et pose d'un garde-corps de 34 ml sur le muret d'accès au terrain à côté du presbytère pour un montant de 3 629.83 € TTC



A noter également, la commune a fait l'acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage des carrelages pour un montant de 3 000€ TTC auprès de la société Industripack de Locminé.

Terrain de boules

Pour des raisons de sécurité, le terrain de boules attenant à la salle communale a été remblayé.

Celui-ci pourra toujours servir pour jouer à la pétanque.



Pour information, depuis l'installation de l'alarme Vérisure, aucune infraction n'a été constatée. Il en va de même pour les vestiaires du terrain de football. Restons vigilants.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX

A l'église

C'est le gros projet de ce nouveau mandat.

Malgré un entretien régulier de la toiture, des infiltrations d'eau dégradent fortement les corniches intérieures. Dès lors, la municipalité a lancé une étude avec la collaboration des architectes du Patrimoine pour un bilan structurel. En fonction des résultats de l'étude et de nos finances, nous analyserons si une réfection partielle ou complète de la toiture est envisageable.

Concernant le clocher de l'église, d'importants travaux sont à réaliser notamment la consolidation du beffroi. En effet, lors des grandes volées celui-ci vient toucher les murs du clocher. D'autres travaux sont également prévus au niveau du clocher : reprise des paliers, sécurisation électrique (pose de différentiel et d'un pouvoir de coupure par poignée extérieure), remplacement du moteur de tintement de la cloche 4 et le remplacement des tirages des cloches 1 et 2. Pour information, la cloche 4 sonne l'heure, l'angélus et le glas.

Parallèlement, la commune a rencontré les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les Architectes des Bâtiments de France afin de mener une procé-



de de classement au titre des Monuments Historiques de l'église de Billio. En effet, l'église de Billio a une centralité importante au sein du bourg et elle dispose d'un historique intéressant.

Une procédure de classement peut durer jusqu'à 2 ans (recensement des éléments historiques, travail de recherche, etc). Un classement permettrait de mettre en avant cet édifice public remarquable notamment en matière de tourisme et cela pourrait également ouvrir droit à des financements intéressants dans le cadre des travaux de réfection envisagés.



Commission INFORMATION COMMUNICATION et CÉRÉMONIES

Vice-présidente : Isabelle Bréhélin

Membres : Roseline Gabillet, Cathy Anceaux, Emmanuelle Grandin.

Membre non élue : Noëlla Giraud

L'activité de la commission Information, Communication et Cérémonies se décline en plusieurs axes :

Le P'tit Billiotais

Cette feuille d'information mensuelle est disponible au début de chaque mois dans le commerce du bourg, à l'accueil de la mairie et aux pépinières de Kerhello. Elle doit continuer à être distribuée dès le 1er de chaque mois. Nous demandons aux responsables d'associations de faire parvenir à la mairie les articles qu'ils souhaitent voir publier pour le 20 du mois précédent.

Le bulletin communal

La réalisation de ce bulletin nécessite plusieurs réunions de la commission et de nombreux échanges de mails. Il retrace la vie de la commune et des associations au cours de l'année écoulée. Des informations utiles y sont également insérées. Les conseillers municipaux en assurent la distribution. Tout au long de l'année, nous nous efforçons de prendre des photos des différentes manifestations qui se déroulent sur la commune. Elles nous permettent d'en mettre une sé-

lection dans le bulletin et de réaliser le diaporama projeté lors des vœux.

En 2020, très peu de photos ont été prises, car pratiquement aucune manifestation n'a eu lieu en raison de la crise sanitaire.

L'organisation des cérémonies

- Les vœux du Maire, accueil des nouveaux arrivants et bébés de l'année

- Les cérémonies de commémoration

En 2020, seuls les Vœux du Maire ont été organisés.

Le site internet

Il reste du travail à effectuer sur le site, nous nous efforçons en 2021 de le mettre à jour régulièrement.

La page Facebook

En discussion depuis quelques années déjà, la page Facebook en enfin vue le jour, Emmanuelle Grandin, membre de la commission est chargée avec Caroline Vila de relayer les différentes informations liées aux événements municipaux et associatifs. N'hésitez pas à partager.

Commission FINANCES et APPEL D'OFFRES

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Yves Tastard, Isabelle Bréhélin, Jean-Loïc Joubioux, Adrien Binoist et Roseline Gabillet

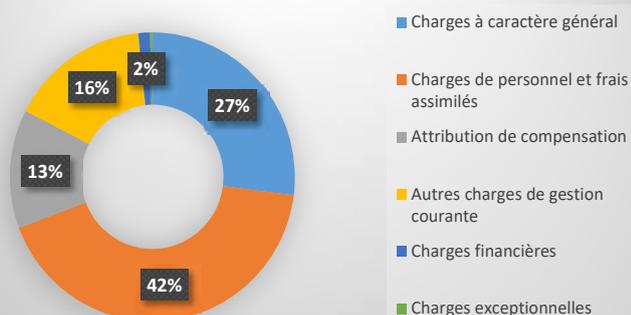
BUDGET PRINCIPAL

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

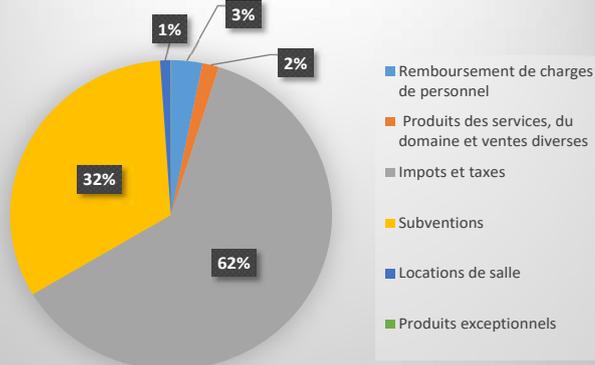
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	232 314,84 €
Recettes	387 093,38 €
<i>Excédent de la clôture</i>	154 778,54 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	129 245,85 €
Recettes	237 039,28 €
<i>Excédent de la clôture</i>	107 793,43 €

Dépenses de fonctionnement 2019



Recettes de fonctionnement 2019



- **BUDGET PRMITIF 2020**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	416 327,00€	307 451,00€	723 778,00€
Recettes	416 327,00€	307 451,00€	723 778,00€

BUDGET ASSAINISSEMENT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

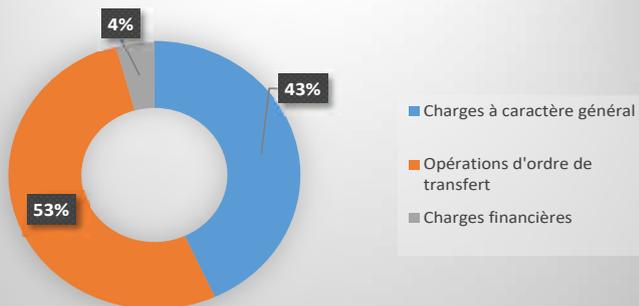
- FONCTIONNEMENT

Dépenses	32 627,61 €
Recettes	11 724.30 €
Déficit de la clôture	20 903.31€

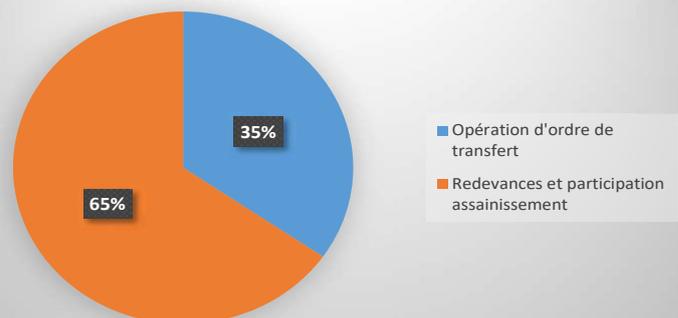
INVESTISSEMENT

Dépenses	24 615,16 €
Recettes	9 998.00 €
Déficit de la clôture	14 617,16 €

Dépenses de fonctionnement 2019



Recettes de fonctionnement 2019



- BUDGET PRIMITIF 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	50 847,00€	24 259,00€	75 106,00€
Recettes	50 847,00€	24 259,00€	75 106,00€

BUDGET LOTISSEMENT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	59 592,94 €
Recettes	55 468,10 €
Déficit de la clôture	4 124,84 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	110 963,20 €
Recettes	55 468,10 €
Déficit de la clôture	55 468,10 €

- BUDGET PRIMITIF 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	64 594,94€	115 936,20€	180 531,14€
Recettes	64 594,94€	115 936,20€	75 106,00€

BUDGET CCAS

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

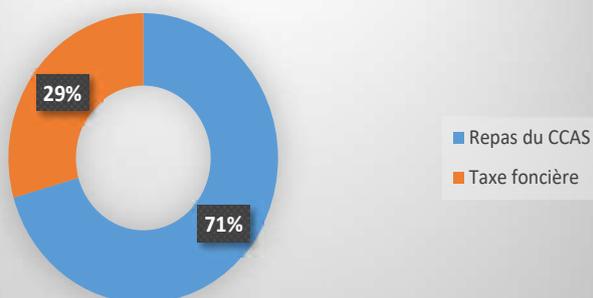
Fonctionnement 5 850.67€

Dépenses 2 063.00€

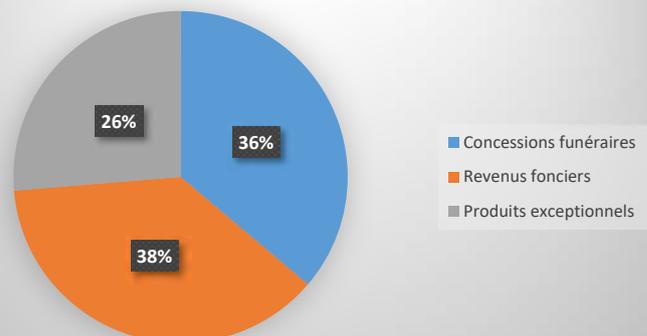
Recettes 3 787.67€

Pas d'investissement

Dépenses de fonctionnement 2019



Recettes de fonctionnement 2019



Commission URBANISME

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Emmanuelle Grandin, Jean-Pierre Rousseau

DÉCLARATION PREALABLE 2020

GABILLET Éric - Kerivaux – Habillage d'un bâtiment d'élevage de volaille avec des panneaux de mousse polyuréthane
ARHUR Annie – Lestréha - Changement, agrandissement et création d'ouvertures
PÉROCHEAU Hervé – 4 Rue de la Fontaine - Ravalement de façades
GUÉGAN Erwann - Le Mené Courtel - Création d'une extension
LE MERCIER Valérie – 2 Rue du Sabotier - Ardoisage de pignon
GARIN-NONON Pascal – 1 Place du Fournil – Changement, Agrandissement et création de fenêtre de toit
PAVESE Richard – La Grée Maréchal – Création d'une piscine
EARL des Acacias (Mr LE MOULLEC Fabien) Lestréha : Installation d'un générateur photovoltaïque sur mat en autoconsommation.

PERMIS DE CONSTRUCTION 2020

MOTTO Christiane - La Grée Magnan - Création d'une extension
EURL Les Pépinières de Kerhello - Kerhello - Construction d'un entrepôt
HAYS Tony – Le Roho – Construction d'un garage
BAILLON Yann et DELEU Alexandra – Rue du Laboureur – Construction d'une maison neuve

Certificat d'Urbanisme 2020

18 demandes

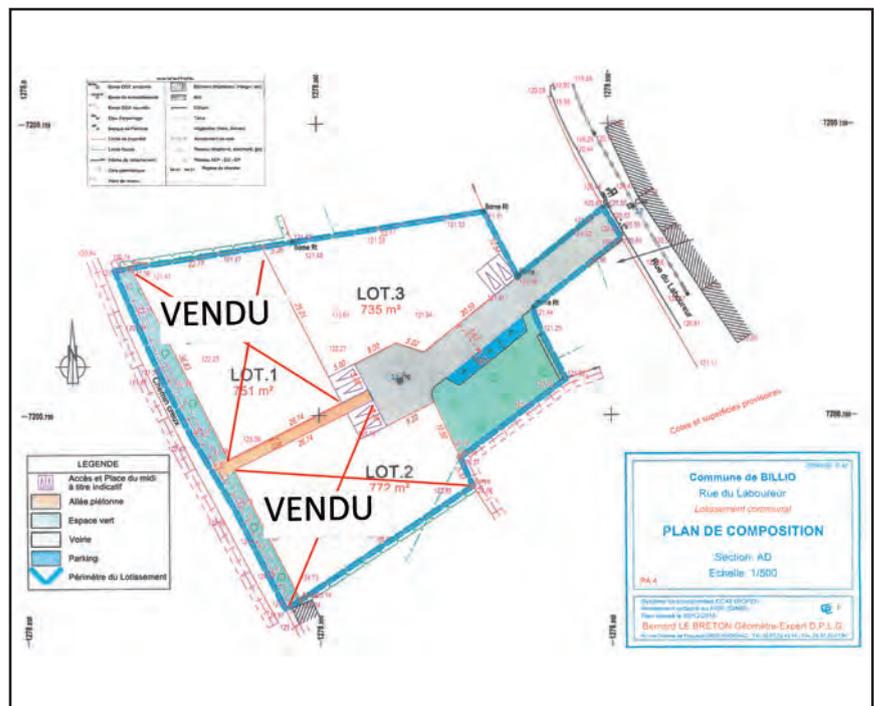
Radars pédagogiques

Pour terminer la sécurisation de notre agglomération, des radars pédagogiques et des marquages au sol seront installés aux entrées du bourg, route de St-Jean-Brévelay, route de Guéhenno et route de Cruguel.

Les panneaux d'entrée de bourg et de sortie route de Kerhello, sur la RD 122 seront déplacés d'environ 80 mètres vers le lotissement du clos de la lande.

Lotissement du chemin creux

Il est prévu la construction d'un muret en pierre à l'entrée du lotissement, il permettra d'embellir celle-ci et de mettre également en valeur notre four communal.



Commission VOIRIE, CHEMINS D'EXPLOITATION, AGRICULTURE

Vice-présidente : Cathy Anceaux

Membres : Jean-Loïc Joubioux, Roseline Gabillet, Adrien Binoist, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau

Membres non élus : Yannick Caro, Joël Gabillet

PROGRAMME VOIRIE 2020

Le budget du programme voirie ayant été divisé par deux en 2020, la municipalité a dû prioriser la réfection des routes en prenant considération de l'état de ces dernières.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité a validé la réfection des routes suivantes :

- Talhay • Lestréha • Kerhello • Accès du Terrain de foot
- Réfection du trottoir près du local Billio Matériel

L'ensemble du programme voirie 2020 s'élève à un montant estimatif de 18 838.88€ HT.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Elèves du primaire :

Pour rappel, les transports scolaires pour les primaires et pré-élémentaires sont gérés par Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

Centre Morbihan Communauté - Transport Scolaire

Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 Baud

Tél : 02.97.39.11.81

Région Bretagne - transportscolaire@cmc.bzh

Les arrêts de car existants sur la commune sont situés à La Ville Guingamp, Trevas et Kervallon (circuit XSB 302, Billio-Guéhenno).

Elèves du secondaire :

Depuis le 1er janvier 2020, la Région a décidé de reprendre l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires des collégiens et lycéens.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

REGION BRETAGNE - Direction des transports et mobilité

Antenne de Vannes - 10 rue Saint-Tropez

56000 VANNES - 02.22.51.42.00

Les arrêts de car existants sur la commune sont situés à Trevas, Mairie, Le Graduel, La Ville Guingamp, Kervallon, Kerhello (circuit XSB 209, Plumelec-Billio-St Jean Brévelay), Kerhello, Toulhoar (circuit XSB 204, Guéhenno-Billio-St Jean Brévelay), Kerivaux, Mairie (circuit PLO630 Billio-St Jean Brévelay-Guéhenno-Josselin-Ploermel).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur les circuits de transports scolaires sur le site de Centre Morbihan Communauté.

ELAGAGE

Comme chaque année, nous demandons aux riverains de procéder à l'élagage des arbres en bordure de la voirie. En effet, cet entretien est nécessaire pour éviter la dégradation prématurée des routes ainsi que les éventuels dommages occasionnés aux poids lourds et transports scolaires. Enfin, cela permet également de garantir le bon fonctionnement des réseaux électriques et télécoms.

ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATION

Pour rappel, les chemins et sentiers d'exploitation sont des voies privées rurales dont l'entretien incombe aux propriétaires intéressés. L'élagage, le débroussaillage et autres reviennent à la charge de ces propriétaires privés.



Commission FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Vice-président : Jean-Pierre Rousseau

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Jean-Yves Tastard, Fabienne Danet.

Pour les raisons sanitaires que l'on connaît, les courses cyclistes n'ont pas traversées la commune en 2020. Les bénévoles n'ont pas pu de ce fait nous rendre service pour garder les routes. Cependant, en 2021, avec le passage du Tour de France, (mare aux biches), la commission n'hésitera pas à les solliciter et sait déjà qu'elle pourra compter sur eux.

Nous les remercions également pour leur participation à la Virade qui a eu lieu sur la commune de Plumelec.

Un formulaire de demande de subventions, dédié aux associations communales a été mis en place avec l'aide du secrétariat.

Chaque président a reçu ce formulaire.

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION- ECLAIRAGE PUBLIC

Référent : Jean-Pierre Rousseau, Jean-Loïc Joubioux

Rue des écoliers

La rénovation des réverbères de la rue des écoliers est en cours. Il s'agit de l'échange des deux points d'éclairage pour cause de mauvaise étanchéité.

Rue du sabotier

Comme de nombreuses communes, nous avons subi des dégradations avec le vol des câbles d'alimentation des réverbères route de Guéhenno. Un devis est en cours, ces infractions ne sont pas couvertes par les assurances.

Travaux au Tenuy

Des travaux de renforcement de la ligne électrique ont eu lieu au village « Le Tenuy » en novembre dernier. La route départementale a fait l'objet d'une circulation alternée.



Installation des illuminations de Noël

Tous les ans les bénévoles installent les illuminations pour donner de la gaieté à notre bourg pendant les fêtes de fin d'année.



Nous avons investi pour un montant de 1000 euros dans trois nouvelles suspensions.



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMBGO)



Le Grand Bassin de l'Oust a été créé en 1998 sous forme associative et s'est transformé en Syndicat Mixte suite à l'arrêté inter-préfectoral du 1er janvier 2011.

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust met en place des actions visant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, et assure des missions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité sur son territoire.

Les actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visent à répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son programme s'articule autour de 4 volets d'actions :

- Accompagner les collectivités : raisonner l'entretien des espaces communaux

- Travailler avec les agriculteurs : raisonner la fertilisation et les traitements phytosanitaires
- Communiquer et sensibiliser : vers les écoles et le grand public
- Préserver, gérer et aménager les milieux : bocage, zones humides, cours d'eau

Ces actions ont pour objectif de tendre vers le bon état écologique. Sa zone d'action se déploie sur trois départements (Morbihan, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor). Il s'étend sur 284 500 ha, ce qui représente 4 640 km de cours d'eau sur le territoire de l'Oust, affluent de la Vilaine. Les 7 bassins versants gérés par le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust sont l'Arz, le Ninian-Leverin, l'Aff, l'Oust Aval, l'Oust Moyen, la Claie, et l'Yvel Hyvet. Au total, ce sont 11 EPCI (représentants 128 communes) et leurs 164 400 habitants, dont 3 040 agriculteurs, qui adhèrent au syndicat.

Tarifs communaux 2021

SALLE COMMUNALE

	PETITE SALLE		GRANDE SALLE			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
			été	hiver	été	hiver
2 JOURNÉES / WE	130,00 €	190,00 €	170,00 €	200,00 €	240,00 €	285,00 €
1 JOURNÉE	90,00 €	130,00 €	130,00 €	150,00 €	200,00 €	245,00 €
VIN D'HONNEUR	35,00 €	65,00 €	55,00 €	75,00 €	100,00 €	115,00 €
RÉUNION A BUT LUCRATIF	50,00 €	120,00 €	85,00 €	110,00 €	170,00 €	205,00 €

Vidéoprojecteur : 25€ - Sonorisation : 35€

Dépôt de garantie : 500€ (particuliers et associations)

Période hivernale du 1er octobre au 31 mars.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT

- 1600 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- 70 € pour l'abonnement
- 2,20 €/m³ pour la consommation

CONCESSION CIMETIÈRE

- 15 ans : 60 €
- 30 ans : 120 €

CONCESSION COLUMBARIUM

- 5 ans : 150 €
- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 500 €



Pluviométrie de la commune de Billio



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	104	294	108	228	67	135	55	183
Février	56	294	86	123	136	98	103	197
Mars	118	85	28	126	72	170	80	91
Avril	107	91	84	40	35	66	93	114
Mai	76	57	66	51	85	87	66	5
Juin	49	42	27	93	48	83	129	172
Juillet	54	67	69	10	50	79	16	12
Août	19	139	118	24	46	29	64	105
Septembre	18	13	90	30	92	19	79	77
Octobre	176	93	51	38	48	67	252	217
Novembre	109	212	141	120	54	151	272	91
Décembre	223	77	126	35	163	167	179	275
Total annuel	1109	1473	994	918	896	1151	1388	1539

Etat civil 2020

TOUS NOS VŒUX DE BIENVENUE

1^{er} septembre Laura, Valérie, Axelle GABILLET
née à Ploërmel – Cartalay



TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR

11 juillet Éric GABILLET et Roseline LE BRETON
16 juillet Olivier GABRIELI et Jennifer BINA

TOUTES NOS CONDOLEANCES

25 octobre Henri JOUBIOUX – Veuf de Michelle Gicquello, Toulair
2 novembre Germaine GABILLET (Née GICQUELLO), Cartalay
22 décembre Joël OLIVEUX, Cruguel



Subventions aux associations

Cette année, en raison de la crise sanitaire, peu de subvention ont été versées aux associations :

OGEC du RPI Billio-Guéhenno : (afin de couvrir le déficit de fonctionnement de la cantine pour les années 2019 et 2020) ;	14 000€
APEL du RPI Billio-Guéhenno (Noël) :	110€
Souvenir Français :	20€

Numérotation des habitations

La commission travaille depuis 3 ans sur le projet de la numérotation des rues, après délibération du conseil nous avons choisi la Poste comme prestataire, qui nous a proposé le système métrique.

Qu'est ce que la numérotation métrique ?

Les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Ce système permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis.

Pourquoi l'adressage ?

Pour les habitants :

- Adresse précise indispensable pour s'abonner à la fibre sur le réseau public,
- Accès facilité et plus rapide des services d'urgence ,
- Livraison de colis plus rapide et fiable ,
- Fiabilité des informations GPS.

Pour les entreprises :

- Optimisation de la collecte des déchets, de la communication publique, des services à la personne,
- Intervention plus rapide des services de secours,
- Meilleure relations entre les collectivités et les habitants.

Les plaques vos seront distribuées en début d'année, la commission communication se charge de vous expliquer les démarches à suivre, et nous restons à votre écoute pour toutes questions complémentaires.





LES RÈGLES D'OR DE L'ADRESSE


ADRESSE BIEN PRÉSENTÉE, COURRIER MIEUX DISTRIBUÉ

<p>1 Monsieur Jean DELHOURME <small>» Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</small></p> <p>2 chez Mireille COPEAU Appartement 2 <small>» Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</small></p> <p>3 Entrée A Bâtiment Jonquille <small>» Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</small></p>	<p>4 25 RUE DE L'EGLISE <small>» N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</small></p> <p>5 CAUDOS <small>» ANCIENNE COMMUNE ou LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION (ex - POSTE RESTANTE)</small></p> <p>6 33380 MIOS <small>» CODE POSTAL et LOCALITÉ DE DESTINATION</small></p>
--	---

LES 6 RÈGLES D'OR POUR BIEN ÉCRIRE VOTRE ADRESSE

<p>1 Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas</p> <p>2 6 lignes maximum</p> <p>3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris</p>	<p>4 Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné</p> <p>5 Écrire les 3 dernières lignes en majuscule</p> <p>6 Aligner le pavé adresse à gauche</p>
--	--

CAS PARTICULIER : LES COMMUNES NOUVELLES

<p>1 Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</p> <p>2 Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</p> <p>3 Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</p> <p>4 N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</p> <p>5 ANCIENNE COMMUNE</p> <p>6 CODE POSTAL et COMMUNE NOUVELLE</p>	<p>1 Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</p> <p>2 Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</p> <p>3 Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</p> <p>4 N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</p> <p>5 ANCIENNE COMMUNE</p> <p>6 CODE POSTAL et COMMUNE NOUVELLE</p>
---	---

Mentions légales : La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS
 Création : ANCI Aquitaine - Date d'édition : juin 2018



LES RÈGLES D'OR DE L'ADRESSE


ADRESSE BIEN PRÉSENTÉE, COURRIER MIEUX DISTRIBUÉ

<p>1 Monsieur Jean DELHOURME <small>» Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</small></p> <p>2 chez Mireille COPEAU Appartement 2 <small>» Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</small></p> <p>3 Entrée A Bâtiment Jonquille <small>» Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</small></p>	<p>4 25 RUE DE L'EGLISE <small>» N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</small></p> <p>5 CAUDOS <small>» ANCIENNE COMMUNE ou LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION (ex - POSTE RESTANTE)</small></p> <p>6 33380 MIOS <small>» CODE POSTAL et LOCALITÉ DE DESTINATION</small></p>
--	---

LES 6 RÈGLES D'OR POUR BIEN ÉCRIRE VOTRE ADRESSE

<p>1 Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas</p> <p>2 6 lignes maximum</p> <p>3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris</p>	<p>4 Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné</p> <p>5 Écrire les 3 dernières lignes en majuscule</p> <p>6 Aligner le pavé adresse à gauche</p>
--	--

CAS PARTICULIER : LES COMMUNES NOUVELLES

<p>1 Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</p> <p>2 Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</p> <p>3 Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</p> <p>4 N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</p> <p>5 ANCIENNE COMMUNE</p> <p>6 CODE POSTAL et COMMUNE NOUVELLE</p>	<p>1 Identité du destinataire : civilité, titre ou qualité, prénom, nom</p> <p>2 Point de remise : n° appartement, étage, couloir, escalier</p> <p>3 Lieu géographique : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence</p> <p>4 N°, TYPE (RUE, AVENUE...) et NOM DE LA VOIE</p> <p>5 ANCIENNE COMMUNE</p> <p>6 CODE POSTAL et COMMUNE NOUVELLE</p>
---	---

Mentions légales : La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS
 Création : ANCI Aquitaine - Date d'édition : juin 2018



Démarches administratives

Délivrance d'un passeport

MAJEUR

• 1 photo d'identité couleur : récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, aux normes en vigueur, à **effectuer de préférence chez le photographe**, rien sur la tête, pas de lunettes, le visage doit être dégagé, il ne faut pas sourire (ne pas la découper).

• 1 justificatif de domicile : **récent** (avec adresse précise) soit : Facture d'eau, Facture de gaz, Facture d'électricité, de téléphone, Attestation d'assurance de la résidence principale, Quittance de loyer non manuscrite, Avis d'imposition ou Certificat de non-imposition.

Pour les **majeurs vivant chez leurs parents** (ou personnes hébergées) :

Demander un modèle d'attestation d'hébergement vierge en Mairie à **compléter et signer par l'hébergeant**.

+ Justificatif de domicile récent de l'hébergeant,
+ Un justificatif au nom de l'hébergé (bulletin de salaire, facture portable, courrier Pôle Emploi, courrier mutuelle ou C.P.A.M., attestation de carte vitale et pour les + de 25 ans avis d'imposition ou certificat de non-imposition),
+ La carte d'identité de l'hébergeant.

• 1 extrait avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance de – de 3 mois (si la carte d'identité ou le passeport sont périmés depuis plus de 5 ans).

Dans tous les cas : **Il faut obligatoirement connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents et leur nationalité** afin de remplir le CERFA.

• Si mariage récent, pour les femmes, copie de l'acte de mariage.

• Votre carte d'identité.

Si pas de passeport ni de carte d'identité, vous devez fournir 1 document avec photo :

Permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte vitale...

Dans certains cas (ex : parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger), un certificat de nationalité française sera demandé.

En cas d'utilisation d'un **nom d'usage** (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas.

• L'ancien passeport. (Le cas échéant : remplir une déclaration de perte en Mairie ou déclaration de vol en Gendarmerie).

• **86 euros en timbres fiscaux** à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

MINEUR

L'enfant de 12 ans et + doit être présent.

Il faut apporter les mêmes pièces que pour un majeur et rajouter :

- **la pièce d'identité du parent présent** pour la constitution du passeport,
- **le livret de famille,**
- **acte de naissance si pas de carte d'identité ou de passeport.**

Timbres fiscaux : **17 euros** jusqu'à 15 ans ; **42 euros** de 15 ans inclus à 18 ans, à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

Si résidence alternée :

- un justificatif de domicile de chaque parent,
- ainsi que la carte d'identité ou le passeport de chaque parent.

MAIRIES LES PLUS PROCHES

Mairie de Josselin sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.22.24.17 lundi de 14h00 à 17h00. Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30. Le samedi de 9h00 à 12h00.

Mairie de Malestroit sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.11.75 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Mairie de Locminé sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.60.00.37 lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00, mercredi uniquement les semaines impaires de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 16h30

Mairie de Vannes sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.01.61.60 du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 / 13h15 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Ploërmel sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.73.57.98 du mardi au jeudi après-midi de 14h00 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 11h30

Mairie de Sérent sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.93.57 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 / 13h30 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Démarches administratives

Délivrance d'une carte nationale d'identité

Une nouvelle réforme relative aux cartes nationales d'identité est entrée en vigueur le 1er décembre 2016. Elle s'inscrit dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » qui vise à inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires en repensant les missions et mobilisant les nouvelles technologies.

Depuis le 1er décembre, une phase d'expérimentation de ce nouveau dispositif est opérante en région Bretagne pour les cartes nationales d'identité (CNI) et ceci avant la généralisation de mode opératoire à compter de mars 2017 où la procédure de délivrance de carte nationale d'identité sera simplifiée et traitée selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ce qui changera pour vous :

- La commune de Billio ne délivrera plus de CNI. Vous devez vous rendre dans les mairies les plus proches équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité (Malestroit, Locminé, Vannes, Ploërmel).

La commune la plus proche est la mairie de Locminé. Il est utile de prendre un rendez-vous au 02.97.60.00.37 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

- Vous avez la possibilité, pour gagner du temps, de faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie. Les communes vous accueilleront sur rendez-vous, pendant lequel seront effectuées la prise d'empreintes et la vérification de la complétude du dossier. Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande.

Les objectifs de cette nouvelle carte : faire des économies, lutter contre la fraude documentaire pour protéger les gens, l'économie, les particuliers et la société, et éviter les usurpations d'identité.



Délivrance d'une autorisation de sortie de territoire

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire sera à nouveau demandée pour toute sortie du territoire français pour un mineur non accompagné d'au moins un de ses parents. L'autorisation sera faite par le biais d'un imprimé CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui

le complètera, l'imprimera et le signera directement.

Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale. Il n'est pas nécessaire de passer en mairie.



Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Le maire leur remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet, cette attestation leur sera réclamée s'ils veulent s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes

électorales à 18 ans. Se munir de la carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

MINISTÈRE DES ARMÉES

maJDC.fr

Journée Défense et Citoyenneté



Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Feu sur les plages		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles		POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)		INTERDICTION POUR TOUS LES USAGES AUTORISES CI-DESSUS

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé

Informations diverses

REGLES A APPLIQUER ENTRE VOISINS

Suite à plusieurs demandes en mairie, nous vous rappelons les horaires à respecter pour la réalisation de travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (arrêté préfectoral).

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

EMPLOI DU FEU

Un arrêté préfectoral du 28 juin 1993 fixe diverses mesures de prévention contre les incendies et prévoit notamment les périodes durant lesquelles l'emploi du feu est réglementé. Chacun doit prendre des précautions nécessaires et de bon sens.

- JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE : interdiction absolue (article 3)
- JANVIER – FEVRIER – NOVEMBRE – DECEMBRE : autorisé aux propriétaires ou leurs ayants droit à l'intérieur de leur propriété et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations et landes (article 2)
- MARS – AVRIL – MAI – JUIN – OCTOBRE : autorisé avec obligation de déclaration préalable en mairie, au plus tard deux jours avant la mise à feu (article 7)2

CHARDONS

Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Horaires bureaux de poste

Communes	Billio, Plumelec	Buleon, Guehenno	Saint Jean Brevelay	Plaudren	Cruguel
Agence Postale	La Poste Plumelec	Mairie Guehenno	La Poste Saint Jean Brevelay	Breizh tro (Plaudren)	Bar des sports (Cruguel)
Lundi	14H-17H	9H-12H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00
Mardi	14H30-17H	9H-12H 14H-17H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00
Mercredi	14H-17H	9H-12H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00
Jeudi	FERME	9H-12H 14H-17H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00
Vendredi	14H-17H	9H-12H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00
Samedi	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-18h	8H-13H00 16H30-23H00

Déchèterie de Brénolo à Saint Jean Brévelay

La déchèterie est ouverte aux habitants et aux professionnels de Centre Morbihan Communauté.

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mercredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Jeudi	fermé	
Vendredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h30	14h00-18h00

Déchets acceptés

Tous les déchets, sauf l'amiante, les produits explosifs...

Tarifs pour les professionnels

- 8€ pour les déchets verts
- 10€ pour les gravats
- 15€ pour le bois
- 15€ pour le tout venant

La déchèterie de Brénolo se situe sur la commune de Saint-Jean-Brévelay. Tél : 02 97 60 42 29



Informations utiles

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 17h00
Jeudi : fermée
Secrétaires : VILA Caroline Responsable Communale
DUBRULE Jennifer Assistante d'accueil
Téléphone : 02 97 42 28 18
e-mail : marie.billio@wanadoo.fr

Centre Morbihan communauté

Pôle géographique de Baud tél : 02 97 39 17 09
Pôle géographique de St-Jean-Brévelay tél : 02 97 60 43 42
Pôle géographique de Locminé tél : 02 97 44 22 58

Perception

4 rue Yves le Thiès- 56500 Locminé
(Ordures ménagères) Tél. : 02 97 60 03 97

Sapeurs-pompiers : Tél. : 18

Centres d'Incendie et de Secours de Plumelec et Saint-Jean -Brévelay

Gendarmerie : Tél. : 02 97 60 30 02 ou le 17

24 Rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Jours d'ouverture : mercredi de 14h à 18h
et samedi de 9h à 12h.

Urgences médicales, SAMU : Tél. : 15

Appel d'urgences européen (ou depuis un portable) : 112
(l'appel est transféré ensuite au service local compétent)

Services de garde

Médecin : 02 97 68 42 42
Pharmacie : 3237

Centre Anti-poison

Tél. : 02 99 59 22 22

Enfance maltraitée : Tél. : 119

Centre Médico Social

26 rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Vous pourrez rencontrer sur rendez-vous une assistante sociale, la puéricultrice ou le médecin de la protection maternelle et infantile.
Tél. : 02 97 60 47 27 - Fax : 02 97 60 41 97

Amper (Association Mandataire et Prestataire de services pour l'Emploi en milieu Rural)

Service à la personne et à domicile en Morbihan
Contact : Marie-Ange Dufaud
Antenne de Saint-Jean-Brévelay
27 rue de Rennes - 02 97 61 45 85
amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr

Service de soins à domicile

Association d'Aide en Milieu Rural
Foyer Logement « La Peupleraie »
1, rue du Capitaine Marianne - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 05 OU 06 88 87 52 24
Présidente : Martine Ferrand

Ecole « Notre-Dame »

Rue des écoliers
56420 Billio
Tél. : 02 97 42 32 56

Ecole « Sainte-Anne »

2 rue du Stade
56420 Guéhenno
Tél : 02 97 42 20 05

Presbytère :

Plumelec Tél. : 02 97 42 24 34
Relais à Billio : Yolande Danet tél : 02 97 42 28 41
Gilbert Goulard Tél. : 02 97 42 33 04

Presse :

Ouest France

Ginette Perel
06 67 30 57 09

La Gazette

Catherine Destom Bottin - Tél : 06 70 07 15 67

Funerariums

Plumelec : 02 97 42 37 65
Josselin : 02 97 22 30 84
Radenac : 02 97 22 48 01

Accueil Emplois Services

Maison des associations : 1 place de l'église - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 93

Préfecture

10 bis Place du Général De Gaulle
BP 501 - 56019 VANNES CEDEX
Tél. : 02 97 54 84 00

Sous-Préfecture

Place Aristide Briand - 56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 00 08

Centre Départemental des Impôts Vannes Golfe

13 Av. St Symphorien - 56000 VANNES
Tél. : 02 97 01 50 50

Pôle Emploi

1 rue Kristen Noguès – ZA Porhz Rouz - 56300 PONTIVY
Tél. : 39 49

EDF – dépannage 24h/24

Tél. : 08 10 33 31 56

SAUR

Service clientèle / dépannage : 0 811 460 311

Orange

Tél. 3900 (service client gratuit)



Services de proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Depuis le 28 juillet 2020, les usagers peuvent payer en espèces (maximum 300 euros) ou en carte bancaire (pas de paiement par chèque) chez les buralistes partenaires qui afficheront ce logo.

La liste des bureaux de tabac agréée proche de chez vous est la suivante :

Le Melec Presse 11 place de l'église à Plumelec
 Le Lion d'Or 3 rue de Rennes à Saint-Jean-Brévelay
 Bar tabac La Rotonde 1 rue St Nicolas à Josselin



Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ?



Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État. Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pourquoi cette initiative ?

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

- faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
- continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de conduite label-

lisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

Pour quelles catégories de permis ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto (véhicules légers) ;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016 ;
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016.

Pour quels montants de prêt ?

- 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ;
- 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.



Accès au Droit Nord Morbihan (ADNM)

L'ADNM propose des permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles dispensées par des juristes.

Un juriste répond à vos questions gratuitement et en toute confidentialité sur rendez-vous (02.97.27.39.63), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 2, place Bisson, 56300 PONTIVY

Permanences d'information juridique généraliste également près de chez vous : Saint-Jean Brévelay (Maisons des Services Public), Josselin (locaux de Ploërmel Communauté) et Locminé (Espace Rural Emploi Formation).



Enfance Jeunesse

Centre Morbihan Communauté c'est aussi plusieurs services dédiés à l'enfance jeunesse :

Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants (RIPAME) : c'est un espace de rencontre, d'écoute et d'échange pour les parents et les assistantes maternelles. Le RIPAME vous accompagne dans la recherche d'un mode d'accueil pour vos enfants, et dans les démarches administratives. Le RIPAME accompagne les professionnelles dans la pratique de leur métier en leur permettant des rencontres et des échanges professionnels autour de l'accueil des jeunes enfants et en les informant sur leur statut, la formation continue...

RIPAME de Saint-Jean Brévelay : 27 rue de Rennes, 56660 Saint-Jean Brévelay. 02 97 60 19 14

Le Multi-Accueil "La Claie d'Eveil" : assure pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel des

enfants de moins de 4 ans. La mission principale du multi-accueil est de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants, ainsi qu'à leur développement. L'équipe du multi accueil est composée de 8 professionnelles.

Multi-Accueil "La Claie d'Eveil" : 27 rue de Rennes, 56660 Saint-Jean Brévelay. 02.97.67.82.86

Petite Bulle : Petite Bulle est un Lieu d'Accueil Enfant Parent gratuit qui propose un espace de découverte, de plaisir et de jeux, un moment de détente et de convivialité, un lieu de rencontre et d'écoute avec des professionnels de l'enfance. Sans inscription, le mardi de 9h à 12h, ouvert aux enfants jusqu'à 3 ans révolus accompagnés d'un parent ou grands-parents.

LAEP – Petite :
27 rue de Rennes, 56660 Saint-Jean Brévelay.
06.13.88.95.47.

3 lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement de services au public sur le territoire : la Maison de Services Au Public à Saint-Jean-Brévelay, l'Espace Rural Emploi Formation à Locminé et le Point Info Habitat à Baud.

L'aide aux démarches Administratives

Un accompagnement au plus près des usagers

- Angélique PEPION, chargée d'animation, vous accueillera sur rendez-vous à la Maison de Services Au Public (MSAP) de Saint-Jean-Brévelay. Elle vous informe, et vous oriente pour vos démarches administratives en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT) et Pôle Emploi.

Trois agents vous accueillent et vous orientent selon vos besoins (Séverine PERRI - site de Baud au Point Info Habitat, Hélène MALARD JAFFRE - site de Locminé à l'EREF, Murielle GUEGAN - site de Saint-Jean-Brévelay à la MSAP).

La Maison de Services Au Public

de Saint-Jean-Brévelay
vous accueille
du lundi au vendredi,
27 rue de Rennes
de 9h-12h et de 13h30-17h30.

Contact : tél. au 02 97 60 43 42
et par mail : msap@cmc.bzh

Le service Emploi-Formation

A la recherche d'un emploi ou salarié, quel que soit votre âge, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour vos démarches en lien avec l'emploi et la formation.

L'Espace Rural Emploi Formation est un lieu ressource ouvert à tout public jeune ou adulte. Il propose un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle.

Il peut également être un interlocuteur pour les employeurs locaux recherchant du personnel.

Permanences de partenaires

- Mission locale : Information et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
- Conseil départemental :
Accompagnement de personnes bénéficiaires du RSA
Le service emploi/formation vous accueille à l'EREF rue du Guesclin à Locminé (à côté du Trésor Public) du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h30-17h30.
Entretiens conseils individuels sur RDV au 02 97 44 29 65 ou par mail :eref@cmc.bzh



Recyclerie

LE GRENIER

De la benne au GRENIER
Le geste citoyen, l'achat malin

Centre Morbihan Communauté

Le Grenier - Zone du Pigeon Blanc (Bâtiment n°6) - BP 10369
56503 Locminé Cedex - Tél : 02 97 44 29 67 - Mail : legrenier@locminecommunauté.com



Les missions du GRENIER

Le geste citoyen L'achat malin

COLLECTE : La collecte séparative des déchets d'origine "encombrants ménagers" s'effectue en déchèterie.

VALORISATION : L'objectif est de rendre à l'objet sa valeur. Celui-ci sera contrôlé, nettoyé et réparé au sein du Grenier.

ECONOMIE SOLIDAIRE : Ce procédé permet de proposer des biens valorisés à un tarif très intéressant. Il s'agit également d'assurer une ressource financière au Grenier.

SENSIBILISATION : Il s'agit d'informer et de sensibiliser la population à l'environnement et à la gestion des déchets.

INSERTION ET EMPLOI : Le Grenier est aussi une structure permettant de favoriser l'insertion sur notre territoire. Les postes proposés offrent la possibilité au personnel du Grenier de se professionnaliser et d'acquérir de l'expérience. Il s'agit d'une première étape vers l'insertion.

Venez acheter au Grenier !

Le mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h30
Le vendredi : de 14h à 18h30
Le samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Map: Centre Ville Locminé, ZA Brossat, ZA de Kerjan, ZI du Pigeon Blanc, ZI de l'Éclaircie.

Le Point Info Habitat

Le Point Info Habitat, service gratuit de Centre Morbihan Communauté, vous conseille et accompagne dans l'amélioration de votre logement. Les conseillers répondent à vos questions liées à l'habitat.

Le Point Info Habitat vous accueille dans les locaux de Centre Morbihan Communauté du lundi au vendredi à Baud et sur rendez-vous le mercredi à Saint-Jean Brévelay.

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 02.97.08.01.10 ou par mail infohabitat@cmc.bzh

LES AIDES FINANCIERES D'AMELIORATION A L'HABITAT

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Habitat Volontaire, Centre Morbihan Communauté, finance, sous conditions, la réalisation des diagnostics et une partie de vos travaux d'accessibilité et d'amélioration énergétique. Pour toutes informations complémentaires, contactez le Point Info Habitat.

BESOIN D'AIDE POUR VOTRE LOGEMENT ?



LE POINT INFO HABITAT VOUS ACCOMPAGNE

CONSEILS GRATUITS | DIAGNOSTICS | AIDES FINANCIERES

TÉL. : 02 97 08 01 10
 Mail : infohabitat@cmc.bzh
www.facebook.com/centremorbihancommunaute/
 Web : www.centremorbihancommunaute.bzh



LE POINT INFO HABITAT C'EST :

**SERVICE
GRATUIT**

- » Un accompagnement pour trouver le bon interlocuteur dans vos démarches relatives au logement, du lundi au vendredi au 02 97 08 01 10.
- » Des conseils spécialisés de professionnels de l'Habitat sur rendez-vous.

	CMC Baud 4 Chemin de Kermarec	CMC Saint-Jean-Brévelay 27 rue de Rennes
ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) Offre un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement. Prise de rendez-vous au : 02 97 47 02 30	2 ^{ème} lundi du mois 14h - 17h 3 ^{ème} ven. du mois 9h30 - 12h	4 ^{ème} lundi du mois 13h45 - 17h
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'environnement) Le CAUE propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à réaliser son projet. Prise de rendez-vous au 02 97 62 40 90	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois	
EIE (Espace info énergie) Une aide précieuse pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux... Prise de rendez-vous au : 02 97 07 12 98	1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois 9h30 - 12h 13h30 - 17h	3 ^{ème} jeudi du mois 9h30-12h 13h30 - 17h
SOLHA (Agence départementale d'information sur le logement) Recherche avec vous les meilleures solutions techniques et financières pour concrétiser votre projet d'amélioration d'habitat. Sans Rendez-vous 02 97 40 96 96	2 ^{ème} mardi du mois 10h - 12h	1 ^{er} mardi du mois 10h - 12h

- » Un repérage des aides financières en fonction de votre situation (Anah, Crédit d'impôt, Certificat d'économie d'énergie, MaPrimeRénov).
- Nouveauté septembre 2020** : Centre Morbihan Communauté ouvre de nouvelles subventions pour financer vos travaux dans deux domaines : l'énergie et l'accessibilité.
- » Des animations autour de l'Habitat.



L'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif

Chaque installation d'assainissement non collectif qui équipe une habitation en France nécessite un entretien régulier de deux types :

- Le menu entretien à réaliser directement par les usagers du logement très régulièrement (en moyenne tous les six mois avec un curage des solides et/ou un rinçage des pré filtres par exemple)
- Une opération périodique importante de pompage des ouvrages de pré traitement (ex : fosse toutes eaux ou fosse septique). Pour un ménage de quatre personnes, la fréquence moyenne de cette opération est estimée à 4-5 ans pour les fosses et chaque fois que cela est nécessaire pour les filières de type micro station. Cet entretien doit être impérativement réalisé par une société agréée par la Préfecture du Morbihan.

Centre Morbihan Communauté propose aux usagers, situés en zone d'assainissement non collectif, un service complet d'entretien de leurs ouvrages avec un tarif préférentiel.

Ce service comprend la vidange des fosses et l'entretien complet de tous les équipements annexes du système. Ces opérations d'entretien sont réalisées par une entreprise agréée.

Le service est accessible aux personnes dont l'installation d'assainissement non collectif a été classée conforme à la réglementation en vigueur et en bon état de fonctionnement par le SPANC à l'issue d'une visite de fonctionnement.

Lors de cette dernière, les agents du service proposent alors aux propriétaires éligibles un contrat d'entretien écrit. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier d'une vidange complète de tous leurs ouvrages, avec une périodicité régulière n'excédant pas six ans, déterminée lors des visites de terrain par les techniciens et d'un service de dépannage en cas de problème à tout moment de la journée.

Toutes les matières de vidanges extraites doivent être impérativement envoyées sur des sites de traitement réglementés dédiés.

À l'issue de l'opération de pompage, l'entreprise édite un bordereau de suivi de déchets. Ce document spécifie notamment le lieu de dépotage et de traitement des matières de vidange pompées. Toute autre destination de ces déchets est illégale et susceptible d'engendrer des poursuites.



Savoir utiliser l'informatique et internet pour les démarches administratives du quotidien

En complément des services des ateliers numériques pour accompagner à l'autonomie de l'utilisation des outils informatiques

L'objectif étant de s'adapter aux besoins de l'utilisateur, il pourra s'agir pour certains de découvrir l'outil informatique (l'utilisation de la souris et du clavier ou encore la création d'une boîte mail et son utilisation) et pour d'autres de se perfectionner.

Centre Morbihan Communauté vous propose des ateliers numériques gratuits

- Tous les mardis après-midi de 14h à 16h à Saint Jean-Brévelay
- Tous les jeudis matin de 10h à 12h à Baud
- Tous les jeudis après-midi de 14h à 16h à Locminé

Inscriptions auprès des accueils de chaque site



Le Hub Enerco

Centre Morbihan Communauté engagée pour un développement durable avec le Hub Enerco

En septembre 2019, le bâtiment du Hub Enerco, incubateur destiné à accueillir des projets éco-engagés, sortait de terre, et accueillait son 1er incubé. Ce projet est désormais devenu l'entreprise Stratosfair, prête à prendre son envol, et d'autres porteurs de projets l'ont suivi !

Benoît ROLLAND, Président de Centre Morbihan Communauté, a invité le 15 octobre 2020 les acteurs économiques locaux à goûter à l'énergie d'entreprendre de ces créateurs éco-engagés et à découvrir l'offre d'accompagnement de ce lieu d'innovation au service du territoire :

- **Bérenger CADORET, Stratosfair** : Datacenter durable de proximité, alimenté par de l'énergie locale renouvelable (méthanisation).

- **Pauline ARIAUX, Sylvette**, Fabrication de meubles design, en matériaux de chantiers, réemployés, économie circulaire.

- **Julien FOREST, Voltino** : Modules de production d'énergie solaire et éolienne pour la consommation de la maison.

Ces jeunes entrepreneurs se sont prêtés à un excellent exercice de présentation 10' chrono. Les principaux partenaires du Hub Enerco étaient représentés (l'ADEME et Créativ excusés) :

- **Les parrains du Hub** : Michel Boulaire (Jean Floc'h), Michel Blandon (Goûters magiques).

- **Un partenaire privilégié**: Marc Le Mercier (LIGER, centre d'énergies renouvelables voisin).



Les incubés et leurs parrains

- **Des clubs d'entreprises** (Centre Morbihan Entreprises, Club d'Entreprises du Pays de Baud).

- **Des partenaires de l'accompagnement et du financement d'entreprises** : Sens&co, AUDELOR Lorient technopôle, CCI, CMA, Initiative, Bretagne active, ADESS et Tag 56.

- **Des consultants spécialisés** : Grizzlead (communication numérique), New biz to be (développement commercial), MPA (gestion financière et pilotage),... M. Coles (coaching).

- **Des élus de tout le territoire** de CMC, intéressés pour rencontrer les incubés et coworkers.

L'Enerco apéro (3 mini tables rondes), a permis d'échanger autour des projets et l'avenir du Hub : **Comment faire connaître le Hub pour attirer les porteurs de projets ? En tant qu'acteur du territoire, comment créer du lien avec les incubés, et renforcer l'accompagnement local ?**

Ces échanges ont fait émerger des idées comme l'organisation d'un concours de projets éco-engagés, la création d'une catégorie dédiée dans le prochain événement Talent du territoire 2021, le renforcement des liens avec les entrepreneurs locaux pour les retours d'expérience aux incubés, et permettre aux entrepreneurs de renforcer leur marque employeur via le Hub.



Soirée du 15 octobre

Services ordures ménagères

Tous les emballages se trient



Dans les conteneurs jaunes, tous les emballages se trient. Une fois collectés, ils seront acheminés vers un centre de tri (PAPREC, au Rheu) pour être triés par matière puis envoyés en usines de recyclage.

- Où sont recyclés les emballages plastiques jetés dans les conteneurs jaunes ?

75% des emballages plastiques sont recyclés en France et 25% en Europe (Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Portugal).

- Que se passe-t-il en cas d'erreurs de tri ?

Jetés dans la mauvaise poubelle, les déchets non recyclables ont un coût pour la collectivité et l'environnement puisqu'ils sont transportés inutilement vers le centre de tri puis vers l'incinérateur. Des ordures ménagères en mélange dans le tri peuvent également dégrader la qualité des emballages et les rendre impropres au recyclage. De plus, les erreurs de tri rendent le travail des agents du centre de tri plus difficile.

- Mais alors que reste-t-il à déposer aux ordures ménagères ?

Les masques jetables, mouchoirs usagés, couches culottes, cotons tiges, une brosse à dents ou éponges usagées... Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et seront donc incinérés à l'usine de valorisation énergétique de Pontivy.

- Un doute, une question sur le tri des déchets ?

Vous pouvez contacter le service prévention des déchets de Centre Morbihan Communauté au 02 97 60 43 42 ou prevention@cmc.bzh

Vous pouvez également consulter en ligne ou télécharger l'application (gratuitement) :

guide du tri de CITEO

Inscrivez-vous au défi : « Objectif zéro déchet vert »

Le principe est simple : 15 familles volontaires sont sélectionnées et bénéficieront d'un accompagnement per-

sonnalisé pendant 6 mois sur la gestion de leurs déchets verts à domicile. Les familles s'engageront sur 5 actions parmi un panel proposé et devront peser leurs tailles et tontes tout au long du défi. Au terme des 6 mois, le but est ne plus avoir à se déplacer en déchèterie pour déposer ses déchets verts.

Pour commencer, les familles profiteront d'un diagnostic de leur jardin réalisé par un professionnel. Ensuite elles participeront à 3 ateliers sur différents thèmes (le compostage, le paillage, la vie du sol) et visiteront le célèbre jardin des Pépins en permaculture à Cesson-Sévigné.

Finis les aller-retours en déchèterie et gagnez du temps sur l'entretien de votre jardin !

Pour participer, transmettez vos coordonnées par mail à prevention@cmc.bzh (ou par téléphone au 02 97 60 43 42) avant le 28 février 2021.

Stop aux Dépôts sauvages

Nos agents de collecte, le personnel communal ainsi que les habitants constatent encore trop souvent des sacs poubelles, meubles, matelas et autres déchets déposés au pied des conteneurs ou en bord de chemin.

Ensemble, agissons pour le respect de l'environnement et de notre cadre de vie.

60% DES FRANÇAIS JUGENT LES DEPOTS SAUVAGES COMME INADMISSIBLES, ET VOUS ?

Les dépôts sauvages sont passibles d'une confiscation du véhicule et d'une amende pouvant atteindre 1500€ (art R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal, art R541-76 du Code de l'environnement).

Retour sur les vœux 2020

Accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année



Salle comble une nouvelle fois pour la cérémonie des vœux 2020 le dimanche 11 janvier. Une grande majorité des Billiotais était présente pour ce premier rassemblement communal de l'année qui se déroulait dans notre salle communale.

Les associations billiotaises ont été vivement remerciées pour leur travail ainsi que pour

l'investissement de leurs bénévoles sans qui les événements qui animent la vie de notre commune ne seraient pas réalisables.

La municipalité a également accueilli chaleureusement les nouveaux arrivants sur la commune ainsi que les nouveau-nés 2019.



Accueil des nouveaux arrivants et des bébés 2019.



Le maire a remercié Denise et Hélène, les secrétaires qui ont assuré l'intérim en 2019.

Les nouveaux arrivants 2019

Cognacq Constance et Lambert Scott à Heurtebise
 Jousseau de la Bretesche Eric à Kervallon
 Chenu François à Kervallon
 Blackburn Roy et Yvone à Lestreha
 Vicaud Stéphane et Aurélie à La Haie
 Jegoux Kevin et Grandin Emmanuelle à lot. du Chemin Creux
 Perreira Ramos Hamilton au Graduel
 Chilou Arnaud à La Ville Guingamp
 Gabillet Anthony et Lorant Mélanie à Cartalay
 Le Gal Claude au Ténuit

Les bébés 2019

Evahere Mairau à Lestreha
 Lina Larzillière au Graduel

Elections Municipales, les Billiotais au RDV !!!

Le 15 mars 2020, malgré les circonstances particulières liées à la COVID 19, les élections municipales ont pu être organisées. Pour garantir une sécurité optimale à chacun, un circuit sécurisé, au sein de la salle communale, a été mis en place.

Ainsi, dans ce contexte singulier, ce ne sont pas de moins de 190 habitants qui se sont déplacés pour élire les nouveaux conseillers, preuve que les élections municipales intéressent la population locale. Cinq conseillers sortants ont émis le souhait de ne pas renouveler leur mandat, et nous les remercions tous, de l'implication dont ils ont fait preuve. Neuf nouvelles personnes, ont quant à elles, proposé leur candidature. La liste ouverte proposait alors 14 candidats.

Un seul tour à suffit pour élire le nouveau conseil municipal. Ce dernier s'est réuni en juin pour désigner son Maire. Jean-Luc Grandin conserve son poste de Maire, accompagné par Isabelle Bréhélin, 1ère adjointe, et Jean-Loïc Joubioux, 2ème adjoint. Six nouveaux conseillers font ainsi leur entrée dans la vie communale. Il s'agit de : Cathy Anceaux, Adrien Binoist, Fabienne Danet, Roseline Gabillet,



Emmanuelle Grandin et Jean-Luc Le Bouquin. Nous remercions, d'ores et déjà, chaque acteur du conseil, d'œuvrer pour la commune et ses habitants.

Petit Rappel :

Cette année, les élections départementales et régionales auront lieu, mais les dates exactes restent à définir. Les conseillers départementaux et les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans.

En 2022, nous pourront élire notre Président de la République, celui-ci s'engage pour un mandat de 5 ans. Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Fabrication de masques : La solidarité au service de la collectivité

Face à la pandémie du Coronavirus et suite à l'annonce des autorités d'une éventuelle pénurie de masques, la commune de Billio n'a pas hésité à solliciter ses concitoyens pour faire face au retard ou au manque dans la distribution des masques.



Dès le vendredi 24 avril, s'est tenu à la salle communale de Billio, une réunion entre la mairie et des volontaires de la commune pour la création de masques en tissus.

Ainsi, sept volontaires, amateurs ou anciens professionnels, qui se sont manifestés pour créer des masques en tissus adaptés aux petits et aux grands, à destination de la population.

« L'objectif est de protéger nos habitants » a souligné Isabelle Bréhélin, 1ère adjointe, ainsi certains masques ont été conçus de différentes façons pour en favoriser un usage confortable. Ce ne sont pas moins de 250 masques qui ont été confectionnés et distribués à chaque habitant par les membres du conseil municipal.



La municipalité a salué cette initiative et a tenu à remercier vivement ces bénévoles, lors de la soirée du 11 septembre en leur offrant un panier garni.



De gauche à droite : Claude Broussier, Régine Clémot, Anne-Marie Tastard, Françoise Le Gleut, William Pierrat, Isabelle Bréhélin (1ère adjointe), Dominique Galoppin.

L'heure de la retraite a sonné pour Armel Le Mercier

Après quarante-quatre années d'activité professionnelle, dont vingt-huit aux services communaux, Armel Le Mercier a tiré sa révérence.

Pour son départ à la retraite, nouveaux et anciens élus se sont rassemblés le mercredi 1er juillet, à la salle communale, pour saluer l'agent technique. *"Armel est une figure emblématique, connue de toute la population Billotaise pour sa discrétion, sa gentillesse, sa serviabilité et sa disponibilité"*, a souligné le maire, Jean-Luc Grandin.

Le nouveau retraité est entré dans la vie active à l'âge de 16 ans. Il était couvreur. Après une reconversion professionnelle, il devient salarié agricole dans une exploitation d'élevage de dindes, avant d'être recruté à la commune en 1992, d'abord à temps partiel, puis à temps plein dès 2002. *"Il est arrivé au moment de l'aménagement du bourg. Le fleurissement, ce n'était pas son truc. Il a fini par apprécier les fleurs et s'y attacher"*, s'est plu à dire Jean-Luc Grandin.



L'agent polyvalent, devenu spécialiste des espaces, a collaboré avec trois maires, Pierre De La Mothaye, François Binoist et Jean-Luc Grandin, avec qui il a aussi partagé les bancs de l'école. *"Le jardinage, c'est ma passion"*. Les nouvelles occupations d'Armel Le Mercier sont dessinées.



Lors de cette soirée de remerciements, Jean-Luc Grandin, a accueilli Marc-Olivier Le Corre en remplacement d'Armel. Celui-ci a pris ses fonctions le 22 juin. Après un CDD de 6 mois, Marc a signé son CDI le 1er janvier. La population lui a réservé un bon accueil.

Semaine du développement durable : "faire sa lessive soi-même"

C'est dans le cadre de la semaine du développement durable, que Centre Morbihan Communauté, la mairie de Billio et Carole de l'association « The Family Cocotte » ont travaillé en partenariat afin de proposer une animation sur la réalisation de produits d'entretien de manière écologique et à faire soi-même. En effet, la commune a souhaité sensibiliser la population aux gestes écologiques qui peuvent être fait au quotidien.

Cet après-midi conviviale tout d'abord

programmée en juin, a été reportée au mercredi 30 septembre pour les raisons que l'on connaît.

Seize personnes se sont présentées à l'animation, autant de femmes que de messieurs...

Carole a sensibilisé les participants aux produits d'entretien puis elle a confectionné un gros volume de lessive, s'en est suivi un atelier de fabrication d'un nettoyant multi usage. A l'issue de celui-ci, chacun des participants a pu repartir avec sa petite réalisation.



Carole de « The Family Cocotte » qui a animé l'atelier et à droite Isabelle Bréhelin première adjointe.

La recette de Carole

Comment faire sa propre lessive liquide respectueuse de l'environnement en 15 minutes !

Au format XXL pour 5 litres de lessive

Faire chauffer un litre d'eau

Y faire fondre 100 gr de savon de Marseille

Ajouter 100 gr de savon noir

Une fois cela fait, ne plus chauffer et y incorporer 5 cuillères à soupe de bicarbonate de soude et les 4 litres d'eau restants.

On pourrait se passer de parfum, mais Carole conseille à tous ceux qui demeurent un peu "accros" aux parfums de rajouter quelques gouttes d'huiles essentielles de lavande.



La citoyenneté, même au cimetière....

Ils étaient nombreux pour cette « première », à participer à la matinée éco-citoyenne. C'est la commission embellissement et environnement qui a lancé l'appel au conseil municipal, qui a tout de suite répondu favorablement à cette initiative.

Depuis que la commune s'est inscrite dans le programme « zéro-phyto », l'entretien du cimetière est devenu



chronophage, avec une végétation qui se renouvelle de plus en plus rapidement.

C'est ainsi qu'a germé l'idée de faire participer la population.

C'est dans la bonne humeur et sous un temps clément, que 6 conseillers municipaux et 10 habitants se sont retrouvés le samedi 17 octobre.

Ce moment de solidarité a permis aux différentes générations de se retrouver, citons par exemple, l'un de nos plus jeunes conseillers, Adrien Binoist (29 ans) et notre doyen, Rémi Le Callonnec (91 ans).



Action sécurité routière « voir et être vu ».

« Des brassards de sécurité fluo remis aux primaires, collégiens, lycéens et piétons »

Samedi 12 et lundi 14 décembre dernier, une distribution de brassards de sécurité fluo a été organisée sur la commune. Les élus, à l'initiative d'Isabelle Bréhélin, référente sécurité routière, se sont déplacés aux arrêts de bus, tôt le matin, afin de sensibiliser les jeunes sur leur comportement et leur visibilité sur le trajet de l'école. Un stand a également pris place au centre du bourg le samedi matin, pour informer les piétons et les cyclistes des règles à suivre lors de leurs déplacements.

Le saviez-vous ?

Habillée normalement, avec des vêtements sombres, une personne n'est visible qu'à 30 mètres par un automobiliste dans des conditions normales de circulation. Avec un brassard rétro réfléchissant, elle est visible à 150 mètres.



Aux cyclistes

Quelques règles élémentaires de sécurité

Aux enfants sur le chemin de l'école

- Sur le chemin de l'école, équipez sacs et vêtements de vos enfants avec des bandes réfléchissantes (en vente dans les magasins d'équipements sportifs par exemple).
- Faites leur porter des vêtements clairs
- Donnez-leur les bons conseils : marcher sur le côté gauche de la chaussée si absence de trottoirs, ne traverser que sur des passages piétons protégés, rester attentif à la circulation...



CONSEILS PRATIQUES

- Porter un casque : lors d'accident, il réduit la gravité des blessures à la tête. Son port est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteurs ou passagers.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétro réfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et creve beaucoup plus.

Il est interdit de porter à l'oreille, pour tout conducteur d'un véhicule en circulation, y compris les cyclistes, tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillette ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 euros.



Festival Contes en Scène



Le festival jeune public Contes en Scène, c'est 8 jours de spectacles et d'ateliers, pour le plus grand plaisir des petites et des grandes oreilles.

Un peu plus de 1500 personnes se sont déplacées en famille pour découvrir les spectacles de cette sixième édition du festival.

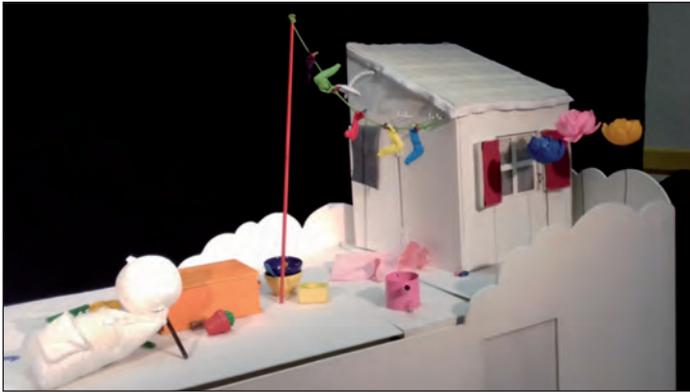
Billio a accueilli cette année le spectacle Multicolore de la cie

"En attendant la marée", compagnie de Loire Atlantique. Les 118 enfants et adultes venus découvrir l'histoire de Blanc et Multicolore sont ressortis du spectacle émerveillés.

Sur fond de musique et avec humour et légèreté, ce spectacle raconte l'histoire de deux marionnettes que tout oppose. Blanc, qui vit heureux dans son monde sans connaître la saveur des couleurs, et Multicolore qui chamboule l'univers de Blanc sans s'en rendre compte en emménageant à côté de chez lui.



Rendez-vous en octobre 2021 pour une nouvelle édition du festival !



Les virades

Les Virades de l'espoir, c'est une longue histoire... Chaque dernier week-end de septembre : les 25, 26 et 27 septembre 2020, un vent de solidarité souffle sur le Morbihan et partout en France, grâce aux Virades de l'espoir, empreintes indélébiles de la lutte contre la mucoviscidose.

La Virade, normalement organisée conjointement sur les

communes de Plumelec et de Billio (Tous les 4 ans), a eu lieu en 2020 sur le site de Cadoudal, les organisateurs ont préféré cette option pour des raisons sanitaires.

Comme chaque année, le grand moment de la virade, c'est le « mucomoto ». Lui seul a résisté au Covid 19. En effet, avec la crise sanitaire toutes les autres activités ont été annulées.

Près de 400 motards se sont lancés dans la vaste balade de 90 km, orchestrée et organisée par l'AMB de Bignan.

Les organisateurs ont pu compter sur les bénévoles Billio-tais, ceux-ci se sont déplacés en force afin de satisfaire les visiteurs.



Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

Bilan 2020

Il y a des années qui marquent plus que d'autres. L'année 2020 en fait partie. En janvier, les élèves de CE2, CM1, CM2 sont partis en classe de neige à la station Le Mourtis dans les Pyrénées. Pendant une semaine, ils ont pu skier, construire des igloos, en apprendre davantage sur la faune et la flore des montagnes... Tous étaient ravis ! Ce voyage a été rendu possible grâce à la participation financière de l'APEL du RPI et des municipalités de Guéhenno et de Billio.



à l'école sur la base du volontariat, un peu moins d'une vingtaine sur le RPI. Le protocole sanitaire à respecter était très strict. De ce fait et en raison du manque de personnel, seul l'école de Guéhenno a été ouverte dans un premier temps. Ce n'est que deux semaines avant les vacances d'été que tous les enfants ont rejoint les bancs de l'école, pour le plus grand bonheur de tous.



Quelques mois plus tard, le Président de la République annonçait l'entrée dans la période de confinement. La continuité pédagogique a dû être mise en place pour que les élèves puissent continuer de progresser depuis la maison. Quelques semaines plus tard, les élèves ont pu revenir

Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, 53 élèves sont scolarisés au RPI. Une nouvelle enseignante a fait son arrivée à Billio : Mme Jennifer Brulé. Les élèves travaillent cette année autour du thème « Contes et des Légendes ». En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, nous espérons à nouveau pouvoir mettre en place des projets qui continueront de témoigner du dynamisme de notre école et nous remercions les associations, les municipalités et les amis de l'école qui nous aident chaque jour en ce sens !



Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

INSCRIPTIONS :

Pour toute demande d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, veuillez contacter Jeanne LANTRIN, chef d'établissement du RPI Billio-Guéhenno au 0297422005.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Jeanne Lantrin

TPS/PS/MS/GS : Jeanne Lantrin avec Lydie Bertho et Camille Hubert

CP/CE1 : Nathalie Louail et Amélie Le Roux

CE2/CM1/CM2 : Jennifer Brulé

Rejoignez-nous sur Facebook :

Ecoles du RPI Billio-Guehenno

AGENDA *

16 février : Carnaval de l'école

19 mars : Portes ouvertes de l'école de Guéhenno

26 mars : Portes ouvertes de l'école de Billio

**Susceptible d'être modifié en fonction de la crise sanitaire. Des ventes à emporter seront organisées pour permettre de financer les projets de l'école.*



Garderie périscolaire - L'Île aux Enfants

L'association a été créée en 2007 à l'initiative de parents d'élèves à la recherche d'un mode de garde inexistant sur les communes de Bilio et de Guéhenno.

L'accueil des enfants se fait dans des locaux de l'école Sainte-Anne de Guéhenno.

Les communes sont sollicitées chaque mois pour combler le déficit de la trésorerie de la garderie, car les contributions réclamées aux des parents ne suffisent pas.

L'accueil est assuré par Cindy Guillo

Horaires

De 6h30 à 8h45 le matin

De 16h35 à 18h55 le soir.

L'AEP "La Montagne »

Association propriétaire des murs de l'école. L'A.E.P a été créée le 04 mars 1955.

Nous souhaitons la bienvenue à Jennifer Brulée nouvelle enseignante en CE2, CM1, CM2 à Billio.

Les membres de l'association participent à l'organisation de l'Assemblée du 15 août, malheureusement pour raisons sanitaires cette manifestation n'a pas eu lieu cette année.

Le bureau :

Président : Christophe Goulard

Vice-président : Joël Granlin

Trésorier : Gilbert Nio

Secrétaire : Gilbert Goulard

Membres : Jean-Luc Grandin, Olivier Lorric

Membres de droit : Eugène Le Métayer, Stéphane Gouraud.



APEL du RPI Billio-Guéhenno



En cette année très particulière, L'APEL du RPI n'a pas pu organiser toutes les manifestations prévues à son calendrier.

Malgré tout, en octobre/novembre dernier, nous avons organisé la traditionnelle vente de chocolats. Lors du spectacle de Noël, l'APEL a proposé en plus de la vente des crêpes et de la buvette durant l'entracte la possibilité de se restaurer avec au menu galette/saucisse. Un bel essai transformé pour cette nouvelle idée. Nous renouvellerons cette action lors des prochains spectacles de Noël lorsque le contexte sanitaire nous le permettra.

Notre vente de tickets de tombola a eu lieu comme tous les ans mais le tirage de cette dernière n'a pu être effectuée qu'en fin d'année scolaire et dans le respect des gestes barrières : Uniquement les membres du bureau en nombre restreint.

Pour l'année à venir, l'APEL espère proposer différentes actions afin de récolter les fonds nécessaires au bon fonctionnement des écoles et suppléer l'an passé où n'ont pu se tenir le repas, la kermesse et le loto, 3 des plus importantes manifestations pour l'association.

L'équipe dynamique de l'APEL ne manque d'ailleurs pas d'idées pour organiser différentes manifestations ou actions pour récolter ces fonds et nous comptons, sur vous, amis de l'école pour participer.

Les membres de l'APEL du RPI tiennent à remercier les municipalités de Billio et Guéhenno qui sait répondre positivement aux demandes de l'APEL du RPI et a accepté de nous mettre à disposition la salle des fêtes pour les différentes manifestations organisées.

Nous remercions également tous les habitants de Billio et Guéhenno qui accueillent sans difficulté les diffé-

rentes opérations menées pour récolter des fonds. (Vente de chocolat, vente de tickets de tombola, vente de saucissons ...)

Vous êtes parents d'élèves et vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique, n'hésitez pas à contacter un des membres du conseil d'administration, nous accueillons tous les parents qui souhaitent donner un peu de leur temps pour nous aider dans la bonne mise en œuvre des différentes manifestations organisées.

Une vente de tickets de tombola aura lieu de janvier à mars, n'hésitez pas à ouvrir votre porte aux petits vendeurs qui vous porteront peut-être chance. Le tirage de la tombola aura lieu durant le repas et au cours des mois d'avril/mai, une vente de saucissons sera également proposée, n'hésitez pas à vous faire plaisir et ainsi contribuer aux activités des enfants de notre commune.

Le bureau :

Présidente : Aurélie Le Moine

Vice-Président : Arnaud Le Tohic

Trésorière : Alexandra Le Marchand

Trésorière Adjointe : Alexandre Rotiel

Secrétaire : Cyril Guillouzo

Membres : Pierre Nicolle - Josepha Houel - Delphine

Goulard - Jennifer Bina - Véronique Nizan - Florence

Guillet

Agenda :

Janvier : Vente de Brioches

Samedi 20 mars : Repas des écoles à Billio

Dimanche 11 avril : Randonnée des épouvantails

Avril - Mai : Vente de saucissons

Samedi 19 juin : Kermesse à Guéhenno

Dimanche 20 juin : Loto à Guéhenno

Billio Matériel

Nous remercions les membres des différentes Associations qui ont participé activement à l'entretien du matériel.

La commune de Billio a fait l'acquisition d'un hangar situé en centre bourg afin de libérer le local de stockage du matériel qui était entreposé rue des écoliers. Celui-ci sera disponible en 2021 après quelques travaux.

Afin de vous servir au mieux, nous vous rappelons qu'il serait plus confortable pour nous qu'il y ait **AU MINIMUM UNE SEMAINE** entre la date de votre demande de location et la date d'enlèvement.

A compter du 1er Janvier 2021, en ce qui concerne les locations, l'enlèvement se fera uniquement le jeudi de 17 h à 19 h, pour les retours, le mardi de 17 h à 19 h.

Nous remercions Dominique Gallopin pour son dévouement au poste de secrétaire, elle reste membre de l'association.

Nous vous souhaitons à tous une «Très Bonne Année 2021».

Nouveau bureau :

Président :	CARO Fabien	06 78 32 31 20
Trésorier :	BINOIST Adrien	06 42 84 00 91
Secrétaire :	BERNON Dominique	06 85 75 29 37
Nouveau membre :	ROUSSEAU Jean-Pierre	



Comité des Fêtes

En cette année 2020, si particulière, nous n'avons malheureusement pas pu organiser ni la fête de la musique, ni notre mythique assemblée du 15 Août.

Le contexte sanitaire était un frein car il nous était impossible de faire respecter les gestes barrières imposés.

Par contre, dans le petit espace de liberté, nous avons pu organiser notre randonnée. 450 personnes ont parcouru notre jolie campagne et tous ont été enchantés par nos 4 circuits. Il faut dire que nos bénévoles, ce sont une fois de plus mobilisés pour le nettoyage, le balisage des chemins et pour l'installation à l'extérieur d'un chapiteau pour le



respect des mesures sanitaires.

Nous tenions à les remercier, car sans eux, aucune fête ne pourraient avoir lieu.

Parallèlement à la randonnée, nous avons proposé un repas à emporter. Le jarret-pomme de terre rôties a régalé 210 personnes, nous pensons que ce sera une expérience à renouveler.

Encore merci à tous les bénévoles.

Nous vous donnons ren-



dez-vous à l'année prochaine en espérant que ce soit une année plus propice aux rassemblements.

Le Bureau



Anciens combattants : UNACITA / ABSR

Les cérémonies

Comme tous les événements de cette drôle d'année 2020, les commémorations de l'Armistice du 08 mai et du 11 novembre, dédiées à tous les morts pour la France, se sont déroulées dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au coronavirus.



Nos porte drapeaux ont participé au Relais du Souvenir sur la commune de Plumelec



Les assemblées générales des 2 associations ont eu lieu le dimanche 16 février, en présence des conseils d'administration et des membres.

Suite au décès de Mr Auguste Dano en mai 2019, un nouveau président a été élu à l'**UNACITA**.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Gérard Bréhélin

Trésorier : Jean-Loïc Joubioux

Secrétaire : Isabelle Bréhélin

Président également de l'**ABSR** (Association Billiotaise du Souvenir et de la Reconnaissance),

Auguste a été remplacé par M. Yannick Caro, élu à l'unanimité.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Yannick Caro

Trésorier : Gilbert Goulard

Secrétaire : Isabelle Bréhélin



C'est à dire avec des contraintes très strictes limitant la présence du public au strict minimum. Des conditions inédites qui ont conduit la municipalité à les maintenir mais avec un public réduit. Le maire avait donc conviés ses adjoints, des conseillers municipaux, les représentants des associations d'anciens combattants, et les portes drapeaux.

Les messages de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants ont été lu.

"Que tous en passant devant ce monument s'incline pieusement. En lisant ces noms, qu'ils gardent à jamais le souvenir de ceux qui leur ont tracé le chemin à suivre et qui ont fait resplendir tant de vertus qu'à jamais, Vive La France."



Football Club Billiotais : Saison avortée, vivement que ça s'arrange...

Bilan sportif.

Saison 2019.2020

Cette saison passée a été particulière à tous les niveaux. En effet les conditions climatiques et le COVID-19 a fait avorter cette saison prometteuse, celle-ci a été arrêtée précocement.

Le classement s'est retrouvé forcément tronqué. Nous n'avons pu jouer que quelques matchs, ceci est lié aux conditions climatiques puis à la crise sanitaire. Le classement étant réalisé au prorata des matchs, nous en ressortons pénalisés.

De ce fait, l'équipe A finit 5eme et l'équipe B dernière de son groupe, dommage car avec des conditions normales nous aurions pu faire mieux. Mais vu le contexte actuel c'est un détail...Comme on dit dans le nord, saison de brun (je vous laisse traduire...)

Saison en cours

Nous sommes repartis cette année avec une seule équipe car le manque de dirigeants et de joueurs ne nous permettait pas de faire une seconde équipe sereinement. Ce fût un choix déchirant mais nécessaire au bon fonctionnement du club. J'en suis désolé pour les joueurs qui ne peuvent pas jouer avec nous.

Nous avons eu aussi un changement d'entraîneur, Antoine Caherec est le nouveau coach (nouveau, c'est vite dit car il a déjà entraîné l'équipe il y a une dizaine d'années).

Actuellement au classement nous sommes en tête du



championnat avec 3 victoires sur 3 matchs joués. Malheureusement notre « ami » Covid, nous oblige encore une fois à suspendre notre saison jusqu'à une date indéterminée...J'espère que ça reprendra au plus vite. Je tiens à remercier Fabrice, notre ancien entraîneur pour son engagement ainsi que Manu pour l'équipe B, j'aimerais remercier Gérard, Jean-Luc, Charles, Guéna, Yann et tous les autres pour leurs coups de main essentiels au bon fonctionnement du club.

Travaux et équipements

Je voudrais remercier également, la municipalité pour l'entretien du terrain qui permet de bonnes conditions de jeux.

Nous avons aussi créé une page Facebook du club : **Football Club Billio-Officiel**. Cela permet de communiquer toutes les informations sportives et festives. Nous vous encourageons à aller y faire un tour.

Nous avons reçu cette année nos beaux survêtements et polos aux couleurs du club et remercions **Les pépinières de Kerhello** pour leur contribution, ceux-ci viennent compléter nos maillots offerts la saison dernière par le **bar l'Oasis et BILLIO TP**.



Football Club Billiotais

Festivités

En cette année 2020 parler de festivités est un grand mot...

Le Covid a bouleversé nos animations, nous avons dû annuler notre repas de mars, ainsi que toutes les autres dates prévues.

Par chance, le concours de belote qui a eu lieu une semaine avant le confinement fut un gros succès, merci aux participants.

La randonnée pédestre (organisée avec le comité des fetes) qui a lieu juste avant le 2ème confinement fût également une réussite.

Rappel des dates (sous réserves de l'évolution sanitaire)

- Concours de belote le 26 février a la salle communale
- Repas du foot ouvert à tous le 6 mars
- Animation courant juin (à définir)

D'autres projets sont en cours actuellement pour dynamiser le club.

Merci à la municipalité, aux sponsors, bénévoles, supporters et bien sûr aux membres du bureau et du conseil d'administration.

Nous vous souhaitons une excellente année 2021.



Composition du bureau 2020-2021

Cette année il y a eu quelques petites modifications dans l'organigramme du bureau, Alexis devient Co président avec Guénael Brohan, nous remercions ceux qui ont fait le choix d'arrêter et nous accueillons les nouveaux avec plaisir.

Co-Présidents : Alexis Brehelin 0679322154
Guénael Brohan 0663464497

Trésorier : Jean-Yves Tastard

Vice trésorier : Jean-Luc Le Bouquin

Secrétaire général : Jean Guillo

Correspondant internet : Guénael Brohan

Entraîneur : Antoine Caherec

Arbitre officiel du club : Yann Guillo

Membres : Yann Guillo, Batiste Anceaux, Clément Joubioux, Nicolas Arhuro, Thomas Guillo, Gérard Bréhélin, Antoine Gabillet, Alan Fevre, Wendy Lantrin, Adrien Thomas et Remi Le Gal.

Sans oublier la page Facebook du club : Football Club Billio-Officiel



Chorale du Pays de Saint-Jean

Pour notre chorale, l'année 2019/2020 a été bien particulière. Tout avait bien commencé avec 53 choristes et 3 concerts en décembre : un à Ste Anne d'Auray le 1er décembre, puis un concert de Noël à l'église de St Jean Brévelay le 15 décembre suivi le lendemain d'un concert à la maison de retraite de St Jean.

Le 2 février nous avons accueilli à Bignan la chorale de Pluméliau pour notre concert humanitaire annuel. D'autres rencontres étaient prévues dont un concert à l'Île d'Arz

mais tout s'est arrêté comme pour tout le monde ! Notre grand regret a été de ne pas pouvoir chanter à Billio pour la fête de la musique. Nous avons toujours un grand public et c'est notre manière de remercier la municipalité de Billio qui nous permet de pouvoir répéter tous les jeudis dans la salle communale.

Malgré et avec les nombreuses contraintes, nous avons repris nos répétitions début octobre avec deux groupes : un de 24 le mardi et un de 23 le jeudi car la majorité des

choristes se sont ré-inscrits. Le plaisir de se retrouver pour chanter a balayé ces contraintes d'autant plus que quelques concerts s'annoncent pour les mois à venir ! Nous espérons pouvoir reprendre le plus rapidement possible même si ce ne sera sans doute pas avec les 47 choristes en même temps.

Marcelle Allieux,
cheffe de chœur.

Alain Fourquin président



Les pistons percés

En cette année 2020, les Pistons Percés ont été contraint d'annuler les deux manifestations prévues, à savoir, la course sur prairie et la course de mobylettes et tracteurs.

L'espoir demeure qu'en 2021, la crise sanitaire laissera la place aux retrouvailles des passionnés des deux roues.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les propriétaires de terrains ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de l'association.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2021.



Le bureau

Président : Nicolas Etienne
Vice-président : Alexandre Pasco
Secrétaire : Marlène Pasco
Trésorière : Annie Etienne



Petit bolide billiotais

Une saison 2020 en demi-teinte pour l'association.

Aucune course, que ce soit régionale ou nationale n'a eu lieu. Heureusement, des journées de travaux et de roulages ont pu être organisées.

Le virage en béton a été refait et solidifié la veille du confinement...

Suite au championnat de France de septembre 2019, la piste avait subi quelques dégâts, elle a donc été refaite.

Le club compte tout de même 29 licenciés, ce qui lui permet de garder ses forces.

En 2021, les améliorations des pistes et l'organisation de journées roulages seront renouvelées. Si la situation sanitaire nous le permet, nous organiserons une manche du championnat de Bretagne TT8 le 17 octobre 2021.

Des projets seront reportés : réaménagement des sanitaires et création d'une deuxième piste, 100% astro.



Composition du bureau

- Président : Julien Joubioux
- Vice-président : Julien Burnegat
- Président d'honneur : Jean-Loïc Joubioux
- Secrétaire : Olivier Godart
- Vice-secrétaire : Jérémie Noël
- Trésorière : Christine Joubioux
- Vice-Trésorière : Sylvie Granlin



L'équipe de la ville



Pourquoi ne pas proposer de nouvelles activités à Billio ?

C'est la question que je me suis posé quand j'ai participé à quelques balades de mobylettes !

Chose faite... il y aura « la mob en vadrouille » sur la commune.

Initialement prévue en juin, la manifestation s'est déroulée le

12 septembre. Avec un tracé de 70 km autour de la commune et un passage dans les communes avoisinantes, les participants au nombre de 85, ont apprécié nos petites routes et notre belle campagne.

Nous avons la chance d'avoir un très beau site pour accueillir ce genre de manifestation et il faut le dire "les Billiotais se prennent toujours au jeu quand il s'agit du bénévolat".

Je remercie toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser cette journée, ainsi que la municipalité.

Pour les années futures : je prévois avec l'équipe de la Ville une course de « Beurouette » pendant l'été 2021 et en 2022 une nouvelle balade.

Je vous souhaite plein de belles et bonnes choses pour 2021 ainsi qu'à vos proches. Fabien.



Société de chasse

Dans l'édition 2019 du bulletin communal nous vous disions que la société de chasse avait à cœur de prendre sa place dans la vie associative de la commune.

C'est dans cette optique que nous avons programmé un feu de la Saint-Jean avec repas et animation dans le courant du mois de juin. Deux samedis matin de confection des fagots nous avaient permis de constituer le stock nécessaire. Le Covid 19 aura eu raison de notre bonne volonté en nous obligeant à abandonner notre projet. Mais, ce n'est que partie remise. Si les conditions sanitaires le permettent nous l'organiserons cette année.

Dans ce même état d'esprit, nous avons au mois de décembre confectionné et mis en vente des terrines de chevreuil qui, nous l'espérons, ont été appréciées sur les tables des fêtes de fin d'année.

L'effectif de la société de chasse est en très légère baisse. Les 19 sociétaires et 4 actionnaires vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.



Composition du conseil d'administration

Président :
Pierrick Ropert

Vice-président :
Hubert Le Callonnec

Secrétaire :
Jean-Louis Anceaux

Secrétaire adjoint :
Batiste Anceaux

Trésorier :
Jean-Yves Tastard

Trésorier adjoint :
Serge Ethoré

Membres : Didier Caro, Claude Etienne, Armel Le Clère, Lucien Le Clère, Jean-Claude Oliveux.

Dans Tous Les Sens

Une année 2020 compliquée !

C'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons commencé 2020 avec nos 130 élèves répartis en autant de classes que d'instruments, dans nos groupes d'éveil musical ou encore le groupe vocal, et puis, subitement, comme pour tout le reste, tout s'arrête mi-mars.

Le coup fut rude. Plus de cours de piano, guitare, saxo, accordéon, batterie, basse, clarinette ou autre violon !

Pour nos petits, c'est aussi la fin de la découverte de la musique, de ses rythmes et de ses instruments avec Céline le mercredi après-midi. Le groupe vocal se tait.

Mais pour l'association, les activités permettant de faire « bouillir la marmite » sont également en suspend : le loto prévu en avril annulé, les spectacles printaniers et estivaux oubliés. Nous ne louerons pas nos installations en cet été 2020. Et puis peut-être le plus grave pour notre association : notre équipe de choc entourant Solange et Geneux et qui anime les lotos pour les associations alentours reste également à demeure.



Le dernier vendredi de juin, le bourg de Billio restera trop calme : pas de fête de la musique en 2020 !

Le monde associatif est en léthargie.

Et pourtant, avec l'accord des municipalités qui nous accueillent, Plumelec et Saint-Jean, nous avons été les premiers parmi ceux qui ont repris leurs activités, à rouvrir nos portes dès mi-mai. Ayant mis en place un protocole strict, des entrées et sorties distinctes pour les élèves, et en concertation avec les profs, nous avons repris les cours individuels de telle sorte que nos engagements de septembre 2019 furent tenus. Belle prouesse dont nous sommes fiers.

C'est sûrement aussi pour ça que dès la rentrée de septembre 2020, nos élèves se sont réinscrits nombreux. Nous comptons pour cette rentrée près de 130 élèves à nouveau.



Le groupe de pratique collective, dirigé par notre jeune et talentueux prof de guitare, Carl, s'est réuni à l'air libre, sur notre scène installée pour l'occasion. Cette bande de joyeux drilles a animé le forum des associations à Saint-Jean et accueilli en musique les motards dans le cadre des Virades de l'espoir à Plumelec.

Contact

Si vous souhaitez connaître davantage notre association, vous pouvez nous contacter :

Téléphone : 06 63 25 43 78.
Email : assodtls@laposte.net.
Site internet : <https://www.asso-dtls.fr>.

Nous espérons pouvoir proposer aux zicos locaux un « bœuf musical » en 2021, sûrement à Billio !

Nous organiserons mi juin une journée portes ouvertes. Vous pourrez assister à des cours et rencontrer nos professeurs !

A très bientôt donc et bonne année 2021...

Bureau

Président : Bertrand LE LABOURIER
Vice-président "Spectacle et animation" : Bruno BROUSSIER
Vice-président "École de musique" : Emmanuel SEVENO
Secrétaire : Carole LE BAIL
Trésorière : Laure MARTIN
Membres du Conseil d'administration : Solange GUILLOUZO
Christine PESTIPONT - Quentin LE BAIL - Aurélie EMERAUD



Au pays de Saint-Jean

ADMR de Plumelec : un service de proximité



L'association locale ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de PLUMELEC, créée en 1992, est gérée par un groupe de 13 bénévoles, à l'écoute de la population

pour identifier ses besoins, 1 infirmière coordinatrice et 1 secrétaire, en lien avec la Maison de Pays de Vannes et la Fédération du Morbihan.

L'action de l'association contribue :

- au bien-être à domicile pour tous,
- au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes aidées,
- à la création d'emplois de proximité,
- à l'animation locale.

L'ADMR de PLUMELEC intervient sur les communes suivantes : PLUMELEC, BILLIO, BIGNAN, BULEON, GUEHENNO, PLAUDREN (sauf le SSIAD), SAINT-ALLOUESTRE et SAINT-JEAN-BREVELAY.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Nous offrons des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, personnes malades et personnes handicapées. Les intervenant(e)s, au nombre de 20, vous secondent dans les actes simples de la vie quotidienne : entretien du logement, entretien du linge, aide aux courses, aide à la toilette, aide aux transferts, accompagnement.

Pour les personnes âgées, des prises en charge sont possibles par les caisses de retraite, les mutuelles et aussi par le conseil départemental avec l'aide personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale.

Pour les personnes handicapées, des aides sont aussi envisageables, notamment avec la prestation compensatrice du handicap (PCH).

Les services du SAAD permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes engagées.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Ce service intervient, sur prescription médicale, auprès de personnes malades et/ou dépendantes de 60 ans et plus. Il vise au maintien à domicile des personnes, tant que leur situation médicale, sociale et environnementale le permet.

Il garantit la qualité et la continuité des soins ainsi que le secret professionnel.

Les frais afférents aux soins sont intégralement supportés par les caisses d'assurance maladie.

L'infirmière coordinatrice se déplace au domicile pour évaluer les besoins et se met en lien avec les différents corps de métier intervenants auprès du patient (infirmiers libéraux, pédicures, aides à domicile). Ainsi, elle organise les interventions des 8 aides-soignants salariés du service.

Le SSIAD de PLUMELEC, conjointement avec les SSIAD de LOC-MINE, CLEGUEREC et PONTIVY, dispose d'une Equipe Mobile Mémoire (EMM) et propose une prestation qui s'adresse à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées à un stade peu évolué : des assistantes en soins de

gériatrie (aides-soignantes ayant suivi une formation spécifique) proposent, à domicile, des séances de réhabilitation, organisées par une ergothérapeute.

Ces séances ont pour but de maintenir les apprentissages de la personne, d'apporter un soutien aux familles et de trouver des relais à l'issue de la prise en charge.

Pour en bénéficier, les personnes doivent fournir une prescription médicale

Depuis juin 2018, le service est entré en expérimentation d'une psychologue en SSIAD : elle intervient auprès des patients, de leurs aidants et des aides-soignants.

Le nouveau bureau a été élu lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 2 octobre 2020 et sa constitution est la suivante : Martine FERRAND, Présidente - Annie OLLIVIER, Vice-Présidente Marie-Thérèse LE MAITRE, Trésorière - Gisèle LE BIHAN, Trésorière Adjointe - Marie-Thérèse BOULVAIS, Secrétaire.

Dans un processus d'amélioration continue et afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires, un bénévole référent par commune a été désigné.

Le Portage de Repas ADMR

L'ADMR de Locminé propose désormais la livraison de repas à domicile sur la commune de BIGNAN, BILLIO, GUEHENNO, PLAUDREN, PLUMELEC, SAINT ALLOUESTRE et SAINT JEAN BREVELAY. L'ADMR vous propose des repas équilibrés, des menus variés, des repas assurés 7/7 jours et livrés par un véhicule frigorifique. Pour tout renseignement : 02.97.46.77.53 – locmine@admr56.com

La Téléassistance

La téléassistance, la solution en cas de chute, malaise, angoisse, solitude, handicap...

L'ADMR propose la téléassistance FILIEN ADMR pour apporter sécurité et confort 24/24 h à ses bénéficiaires. Pour garantir une intervention dans les meilleurs délais, FILIEN ADMR dispose d'un réseau de 1 300 installateurs, salariés et bénévoles, partout en France. Le + FILIEN ADMR est la dimension humaine. Les opératrices, formées à l'écoute du public fragile, rassurent et offrent une présence 24/24 h en toute confidentialité.

Devis gratuit sur simple demande.

Comment nous joindre ?

Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : 06 88 87 52 24 - plumelec@admr56.com

Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et l'Equipe Mobile Mémoire (EMM) :
02 97 42 30 05 - ssiadplumelec@admr56.com

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi).

1 rue du Capitaine Marianne- 56420 PLUMELEC
(au sous-sol de la résidence autonomie « La Peuplerie »)
Site internet : www.admr56.com



Au pays de Saint-Jean

AMPER

L'association AMPER a été créée, il y a plus de 25 ans, à l'initiative de la MSA Portes de Bretagne.

AMPER propose des prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de jardinage dans le département du Morbihan afin de simplifier le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires. Les interventions se font auprès de personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs. AMPER peut également intervenir à domicile après une hospitalisation dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge totale par votre mutuelle).

Avec l'arrivée de la COVID 19 et l'impact sur les conditions sanitaires, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à maintenir leurs interventions sur l'ensemble des territoires. En effet, les équipes sont restées mobilisées afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et cela depuis Mars 2020. Nos équipes d'aides à domicile ont réussi à maintenir les interventions pour les actes essentiels auprès des publics les plus fragiles en garantissant la sécurité de chacun.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel. Les prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique. C'est une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la prestation, permet de conserver un lien social, no-



tamment auprès des personnes les plus isolées.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50%.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter

Marie-Ange Dufaud ou Manon Lucas au
02 97 61 45 85
ou par mail amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr
Antenne de Saint-Jean-Brévelay
27 rue de Rennes - 56660 Saint-Jean-Brévelay

Engagement Véritable « carburant » de nos actions quotidiennes, notre engagement n'est pas un vain mot ! Il détermine, conditionne nos méthodes de travail et peut se traduire par : Réactivité, Proximité, Professionnalisme.

Respect Condition impérative d'une relation durable avec nos adhérents, notre respect total de la personne et de son environnement est ancré dans toutes les facettes de notre métier : devis clair, suivi, confidentialité et tous les petits plus qui font que les rapports humains seront toujours enrichissants.

Confiance But essentiel à nos yeux, la confiance se mérite et s'acquiert dans la mesure où nous aurons démontré notre engagement et notre respect à l'égard de nos adhérents. A l'image de la satisfaction, la confiance témoignée est seule garante d'un haut niveau de qualité de notre part.

À CHACUN SON SERVICE ...

- MENAGE REPASSAGE**
 - entretien courant du domicile
 - grand ménage
 - nettoyage des vitres
 - sanitaires
- AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE**
 - aide aux personnes en situation de handicap même temporaire
 - aide aux seniors à domicile ou en structure
 - préparation des repas
 - aide aux gestes de la vie quotidienne
- LIVRAISON DE REPAS**
 - repas complets et variés
 - plusieurs formules au choix
 - mise en place simple, rapide et sans engagement
 - menus adaptés (peuvmes en sel ou en sucre ou en graisse ou en fibres, faciles à manger)
- ACCOMPAGNEMENT À L'EXTÉRIEUR**
 - depuis le domicile ou l'établissement
 - sorties de loisirs ou rendez-vous médical, courses, promenade
- GARDE D'ENFANTS**
 - entrée et sortie d'école
 - horaires variables et décalés
 - accompagnement aux activités
- JARDINAGE**
 - entretien de pelouse
 - taille des arbustes et des haies
 - entretien des massifs et des potagers
- TÉLÉASSISTANCE**
 - favorise l'autonomie des seniors, actifs ou dépendants
 - à l'intérieur et en dehors de leur domicile 24h/24
 - en cas de malaise, chute, agression
- ASSISTANCE INFORMATIQUE**
 - conseil, déblocages d'ordinateur et de tablette
 - accompagnement aux premiers pas
 - familiarisation à l'outil numérique
- SOUTIEN AUX FAMILLES**
 - appui éducatif, technique et psychologique à des familles fragiles
 - intervention visant à soutenir la fonction parentale dans leur quotidien



Au pays de Saint-Jean

Souvenir Français



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, voilà un proverbe qui cette année est bien d'actualité. Notre assemblée annuelle, n'a pu être organisée comme souhaitée, en cette période de pandémie et de confinement.

Cependant nous avons réussi à nous réunir le 24 octobre dernier pour présenter le bilan de l'année écoulée.

Toutes les associations sont en souffrance cette année, difficile de pérenniser les adhésions sans présence aux cérémonies sur le terrain. Le Souvenir Français est touché de la même façon, **mais il ne faut pas baisser les bras et se ressaisir pour continuer à accomplir notre devoir de mémoire.**

Le devoir de mémoire.....Ce paragraphe on a rien touché ! En ce qui concerne l'activité du comité sur l'année 2020, celle-ci aura été moins présente sur le terrain avec toutes les cérémonies reportées ou limitées à un nombre de participants.

Néanmoins, le 22 février, une urne funéraire en l'honneur de Michel Guillou (ancien parachutiste du RPIMA) à été déposée au cimetière de Plumelec, en présence de sa famille, ses amis et du Souvenir Français.

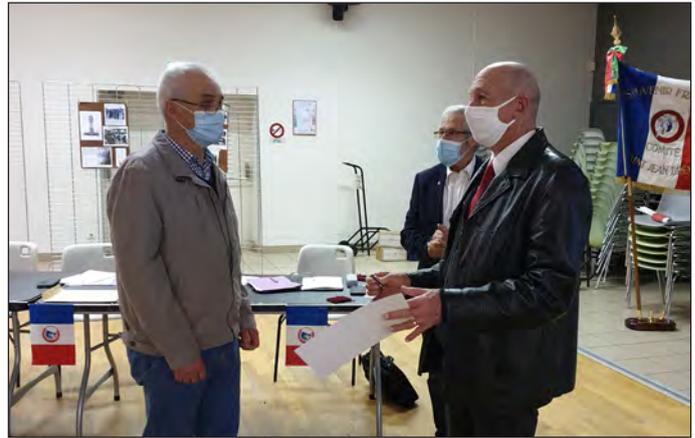
Les cérémonies du 8 mai étant limitées à 5 personnes ne nous a pas permis de sortir le drapeau.

Le 12 juillet, à Penthievre, la commune de Locminé commémore annuellement l'anniversaire de la mort des 59 emmurés du fort. Ce sont 22 patriotes de Locminé et 8 de Plumelec qui y ont perdus la vie dans des conditions atroces.

Au mois d'août, le comité a été associé à la cérémonie commémorative des morts du Maquis de Neuillac.

Le 27 août, la commémoration du 150ème anniversaire de la guerre 1870-1871 et des combats de Bazeuilles, était organisée à Saint Anne d'Auray. Nous nous sommes réunis au mémorial de 1914-1918, puis devant l'ossuaire de 1870 à la nécropole nationale avec un grand nombre de drapeaux.

Cette année nous n'avons pas eu de participation au concours scolaire qui avait pour thème « les femmes pendant la Grande Guerre », le COVID ayant annulé celui-ci.



Nous souhaitons naturellement le reporté en 2021.

Le confinement aura été positif pour un seul point, la mise en place du fichier informatique. 150 adresses mails y sont déjà répertoriées sur les 200 adhérents, ce qui est un plus pour la communication à venir.

En présence de notre nouveau Directeur Général, Monsieur François Leuillet, nous avons procédé à une remise de médailles :

Médaille d'argent : Jean-Joseph Rubeaux, responsable du concours scolaire.

Médaille de bronze : Jean Lécuyer (32 années de fidélité), Jean-Luc Morvan, Paul Peltier et Maurice Tastard.

Le président du comité : Jo Dréano





Au pays de Saint-Jean

Association Don du Sang Saint-Jean-Brévelay



L'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) du secteur de St-Jean-Brévelay compte à ce jour 28 membres issus des 7 communes de l'ancien canton. La commune de Billio est avantagement représentée par Laurence Etienne, Noëlla Giraud et Yvonne Nio. Le trésorier est toujours Henri Vicaud de Plumelec et les 3 vice-présidents : Armelle Guillo, Yannick Laudrin et Patrick Gillet ; St Jean, Bignan et Plumelec étant les 3 communes à accueillir des collectes mobiles.

L'année 2020 a été marquée par la cérémonie de remise de diplômes et médailles le 14 février à la salle du Vertin de St-Jean-Brévelay, présidée par Mme Limbour, responsable des collectes à l'EFS de Vannes et Mr Le Clainche, président de l'UD du Morbihan, cérémonie à laquelle plus de 400 donateurs ont été conviés et dont plus de 30% se sont déplacés,



pourcentage rarement atteint ! Ce fut l'occasion de dire un grand MERCI à tous les fidèles donateurs ; merci à M. Jean-Luc Grandin maire de Billio pour sa présence.



Malgré le contexte actuel, les collectes mobiles se poursuivent et les donateurs sont accueillis sur rendez-vous avec toutes les précautions sanitaires d'usage, car les besoins en sang sont réels et quotidiens. (cf. appels dans les média). En 2021, six collectes sont d'ores et déjà programmées :

St Jean Brévelay les 19 février, 27 mai et 22 décembre, Bignan le 26 août, Plumelec les 26 juillet et 11 octobre.

Notez ces dates dans votre agenda et parlez-en autour de vous ! Si vous avez entre 18 et 71 ans et que vous êtes en bonne santé, vous pouvez sauver une vie en donnant simplement votre sang et une heure de votre temps ! Au nom des malades, soyez-en remerciés.

Bonne année 2021 ; prenez soin de vous.

Le Président : Jean-Jo RUBEAUX. jeanrubeaux@yahoo.fr
Rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr



La Claie Sans Frontières

Le Comité de Jumelage avec la ville anglaise de Botley rassemble les 7 communes du pays de St-Jean (ex-canton) et la commune de Plaudren.

Le comité compte une trentaine de familles adhérentes et souhaite s'étoffer en particulier en direction des parents avec jeunes enfants. La cotisation familiale est fixée à 15 €.

Le déplacement à Botley au weekend de l'Ascension en mai dernier a été reporté en mai 2021 en raison du confinement.



Si vous aussi, vous souhaitez participer à ces échanges très enrichissants, n'hésitez pas à contacter :
Luc Laudrin, président : 02.97.45.96.46
Michel Trébossen, secrétaire : 02.97.44.43.98



Au pays de Saint-Jean

Groupe Néo 56, acteur de l'emploi local



Un partenaire emploi

Le Groupe Néo 56, via Néo Emplois, Adis et Meritt interim, est un acteur important de l'emploi local. En relation avec différents partenaires (collectivités, acteurs de l'emploi). Bénédicte Guihard et Virginie Le

Doux, conseillères emplois, vous reçoivent sur rendez-vous : présentiel, téléphonique ou vidéo pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel et dans vos démarches de recherche d'emploi. Grâce à une connaissance pointue du territoire et des entreprises, **Néo Emplois, Adis et Meritt interim vous propose des missions de travail ponctuelles ou régulières rémunérées dans des**

secteurs variés (hôtellerie/restauration, secrétariat, BTP, services à la personne...).

Contact emploi : Virginie Ledoux au 07 76 62 15 86

Virginie.ledoux@neo56.org

et Bénédicte Guihard au 07 71 63 45 74

benedicte.guihard@neo56.org

www.neo56.org et www.neoemplois56.org

Le groupe Néo56, aide les demandeurs d'emploi avec **Néo Mobilité ! Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ?**

Néo Mobilité vous loue une voiture quelle que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant. Pour plus d'informations contactez Laëtitia Colombel au 07 71 75 15 70



La mission locale Centre Bretagne



Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de

permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

• UNE OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DES JEUNES DE 16 A 25 ANS.

• Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.

• Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

• Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

• UNE OFFRE DE SERVICE À DESTINATION DES ENTREPRISES.

• Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposi-

tion de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).

• Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.

• Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

S'adresser à la Mission Locale au :

02.97.25.38.35 (Pontivy) / 02.96.28.99.18 (Loudéac)

02.97.44.24.74 (Locminé)



Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 18 à 25 ans : la Garantie Jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes

- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, il bénéficie d' :

• **un accompagnement individuel et collectif** par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles, en vue de construire un projet professionnel,

• **une garantie de ressources** via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 497.01 en 2020.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour une **durée maximale d'un an.**



Un peu d'histoire

L'église

En 1387 et encore en 1427, Billio se nommait MONSTOER et MOUSTOER-BILIOU attestant ainsi son origine monastique.

Le breton "monstoer" ou "moustoer" vient, en effet, du latin "monasterium" et correspond au français "moustier" ou "moûtier". On ignore tout de cet établissement monastique qui pouvait remonter aux XI^e ou XII^e siècle et relevait peut-être à l'origine du territoire de Guégon.

Indépendante encore en 1422, la paroisse fut unie, avant la fin de ce siècle, à celle de Cruguel et le demeura jusqu'à la Révolution mais c'est à tort qu'on l'a parfois considérée comme une simple trêve. L'église qui avait pour titulaire saint Corentin, évêque de Quimper, prit le titre de Notre-Dame, à l'occasion de sa reconstruction au XIX^e siècle.

L'ancienne église

De cette église on ne sait que fort peu de choses. Une pierre, encastrée dans le mur du chœur actuel porte, gravée, une inscription gothique : M V CTZ L III G LALIS A AIDE FARE CEST EUPVRE EN LA FABRIQ DE CEAS, qu'il faut lire : "1553. G. Lalis a aidé faire cet oeuvre en la fabrique de céans". Lalis doit être le nom du curé ou du procureur de la fabrique. La sablière retenait celui de NIVET, qui appartient à une famille de charpentiers de Plumelec. Parmi les figures sculptées on remarquait une danse au biniou, connue dans le pays sous l'appellation de "jeux de Billio". L'ancienne église datait donc du milieu du XVI^e siècle.

Mais elle avait des origines plus anciennes car dans un aveu de 1471, il est signalé que la famille de Château-merlet en Cruguel avait dans l'église de Billio, des prééminences et un banc seigneurial, car elle possédait quatre mille journaux de terre joignant " un ruisseau qui passe au cimetière de Billio et descend aux moulins de Pontmain et de Chateamerlet. Ses armes étaient "de gueules à ung chasteau d'argent et ung merle de sable membré d'or".

Les seigneurs de la Haye prétendaient aussi à des prééminences dans l'église et introduisirent leurs armes dans la maîtresse vitre. En 1671, François-Gilles de Trécesson, héritier de Château-Merlet n'hésita pas à faire briser leur écusson et il s'ensuivit naturellement un procès de la part de Jean de Talhouet, sieur de Keranroy et de la Haye. Appelé comme témoin, Jean Collart, maître-verrier et peintre-doreur à Josselin, déposa qu'il avait été appelé par le recteur à combler les vides qui existaient



dans la maîtresse-vitre. Il y avait placé un écu aux armes de Rohan et un autre que lui présenta le procureur fiscal de la juridiction de Château-Merlet, aux armes de Trécesson, qu'il fixa du côté de l'Evangile en remontant une ancienne image de Notre-Dame, et il mit un verre blanc du côté de l'épître. Il signala aussi avoir remarqué "apparence de deux petits écussons dont on lui dit qu'ils étaient de la maison de la Haye". Les autres témoins confirmèrent unanimement qu'il y avait dans la vitre trois écus : celui de la dame de Rohan, celui de Château-Merlet et un autre appartenant au sieur de Keranroy pour sa seigneurie de La Haye dont relevaient la plupart des maisons autour du cimetière.

Les sieurs de La Porte-Camus avaient aussi un tombeau dans le chœur de l'église de Billio. Le 22 septembre 1770, y fut inhumé le corps d'Anne-Pélagie-Charlotte, dame de Guervasic, "unique et dernière héritière de l'illustre maison de Malestroit, femme de Julien Hilarion-Jérôme de Lantivy, chevalier, seigneur du Rest". Celui-ci décéda dans la maison noble de Port-Camus, le 23 juin 1786 et on l'enterra, le lendemain, dans la même tombe privative.

L'église

Billio devint commune en 1790 et fut maintenue comme paroisse en 1802. Sans doute craignait-elle cependant de perdre sa qualité de succursale, puisqu'en 1804 elle faisait valoir dans une pétition : "La commune de Billio est munie de tout ce qui est nécessaire au culte. Elle est la mieux ornée, tant en vases sacrés qu'en autre argenterie, qu'il y a dans le canton, ainsi qu'en ornements. L'église est en bon état. Il y a un presbytère avec un beau pourpris pour le desservant".

C'était, pour les besoins de la cause, peindre la situation, un peu trop en rose, car, quatre ans plus tard, le desservant Guillaume Orio estimait à deux mille quatre cent francs les frais de restauration : la sacristie était à reconstruire, la boiserie du clocher à rétablir à neuf, la toiture à refaire dans presque toute sa surface et la commune manquait

de moyens.

La difficile reconstruction de l'église

Vers le milieu du siècle, il n'était plus question de restaurer l'église, "à peu près toute tombante" affirmait le maire Laduré, mais de la reconstruire, ce qui n'alla pas sans mal.

En 1847, le maire demanda à l'agent voyer de Locminé, M. Eonet, de lui fournir un plan mais celui-ci, après avoir tergiversé, se récusa " parce que, disait-il, ce n'était pas son métier et qu'il ne voulait pas s'exposer à entreprendre ce qu'il n'avait jamais fait". Sage prudence, et il conseillait de s'adresser à M. Perrochaux, architecte à Ploërmel.

Ce qui fut fait et, le 23 décembre, M. Perrochaux rédigea un rapport on ne peut plus alarmiste, sur l'état de l'église : la maçonnerie rendait impossible toute restauration, la charpente était trop vétuste, les couvreurs refusaient de monter sur le toit, dont une partie s'était effondrée, des planches se détachaient de la voûte. Déjà, en octobre, par mesure de sécurité, il avait fallu abattre le clocher et

la partie basse de l'église. La reconstruction s'imposait.

M. Perrochaux soumit un projet dont le devis se montait à 22 883 francs. Il restait à réunir les fonds nécessaires. Le Conseil de fabrique disposait de 145 francs, le Conseil Municipal de moins de 1 200 francs. On attendait 3 000 francs d'une souscription paroissiale et les habitants assureraient, en outre, la fourniture et le charroi des matériaux. Pour le complément, le maire adressa au gou-

vernement une demande de subvention.

La démarche tombait mal car la Monarchie de Juillet fut renversée par la Révolution de février 1848. En dépit de plusieurs insistances, le ministre refusa toute aide pour un projet qu'il jugeait insuffisamment étudié. L'architecte y introduisit des modifications qui portaient le devis à plus de 25.000 francs. En vain. Il essaya, le 12 octobre 1849, une rafale de critiques : la sacristie placée dans l'axe de l'église ne facilitait pas le service du culte et sa forme octogonale, injustifiée, ne donnait place à aucun meuble ; l'autel avancé rendait inutile une partie du chœur ; trop basse, la nef n'assurait pas le volume d'air indispensable ; la charpente

était mal combinée ; le clocher polygonal risquait d'être ébranlé par le beffroi ; la flèche mal étayée s'inclinerait sous la poussée du vent ; bref, tout était mauvais.

Le 24 janvier 1850, un nouveau projet fut, cette fois, admis sous réserve de quelques modifications et le ministre consentait une subvention de 6.000 francs. Du coup, les travaux furent mis en adjudication, le 2 mai 1850.

Cela n'allait pas cependant mettre un terme aux difficultés, loin s'en faut. A bout de ressources, en 1852, le maire demanda un nouveau secours. Le 28 mai 1854, le recteur Pichot écrivait au préfet : " Depuis janvier, je dessers cette paroisse et je suis réduit à célébrer les saints mystères dans une église sans portes, sans parvis, sans être crépie ni augivée (voûtée)". Faute de subvention, la commune dut se soumettre à une imposition extraordinaire.





Un peu d'histoire

L'église

En outre, les réclamations venaient de tous côtés. C'était d'abord, M. Perrochaux qui demandait 382 francs pour les plans qu'il avait fournis mais qui n'avaient pas été exécutés. Après l'intervention du Conseil de Préfecture, la commune finit par lui accorder 3(X) francs.

En 1860, l'architecte Charrier revendiquait 1083 francs pour ses honoraires. La municipalité lui consentait tout au plus 400 francs, l'accusant de n'avoir pas contrôlé l'établissement des fondations si bien que des lézardes se manifestaient déjà dans l'édifice.

Les discussions et procédures traînaient beaucoup plus longtemps avec l'entrepreneur Caro et ses héritiers qui en étaient encore, en 1873, à réclamer un reliquat de 1300 francs avec les intérêts. Le maire protestait qu'il était plutôt en droit de demander réparation pour des travaux mal exécutés. Quand le Conseil de Préfecture arrêta de transiger pour la somme de 584 francs, M. Laduré était mort et son successeur envisageait de faire appel au Conseil d'Etat, mais le préfet parvint à l'en dissuader et le règlement définitif intervint en 1877.

Déjà la nouvelle église donnait de sérieuses inquiétudes car elle se trouvait bâtie sur un sol d'alluvions. En 1876, l'architecte départemental, M. Maigné, fut appelé à l'examiner. Il constata des fissures et des déformations dans les baies du bras méridional du transept, des tassements et des lézardes dans les murs latéraux du clocher mais, compte Tandis que la commune se débattait avec le gros œuvre, les recteurs successifs amélioraient l'ameublement pour répondre à la dévotion des fidèles

et aux exigences de la liturgie rénovée, si bien que tenu du bon état de la façade, estima qu'il suffisait de boucher les fentes maintenant stabilisées.

En 1935, on craignait à nouveau l'effondrement du côté méridional de l'église. L'architecte Bardet se fit rassurant mais conseilla la réfection de la toiture qui était en mauvais état, la pose de gouttières et le garnissage des joints pour empêcher l'humidité de pénétrer dans les maçonneries. Au début de 1939, ces travaux étaient terminés et soldés.

Pourtant, dix ans plus tard, il faudra reconstruire la chapelle au sud du clocher toujours à cause du manque de consistance du terrain, au voisinage immédiat d'un ruisseau.

Sa belle simplicité

Très simple, l'église de Billio se présente avec une exacte symétrie. La tour carrée, construite en appareil de granit se détache légèrement en avant des deux chapelles latérales en moellons, comme tout le reste de l'édilico. Elle comporte trois étages couverts d'un toit pyramidal en ardoise, à peine visible. Au bas l'arc mouluré du portail repose sur des impostes saillantes et un fronton triangulaire surmonte la corniche supérieure. Au deuxième niveau, la fenêtre en plein cintre est encadrée de deux pilastres sous un fronton curviligne. Deux autres pilastres, décorés en creux de losanges et de triangles bordent la maçonnerie, flanquée, en retrait, d'ailerons qui se replient géométriquement en l'orme de grecques. L'étage du beffroi s'ouvre, en avant, par un oculus dans lequel on a logé le cadran de l'horloge et, sur les côtés par des baies cintrées.

Au-delà des chapelles percées, au nord et au sud, d'une fenêtre en plein cintre ornée d'un larmier, la nef s'étend sur trois travées accusées par des fenêtres du même type que l'on retrouve encore dans les pignons du transept. Une porte à l'ouest donne accès à chacune des ailes. Le chœur est bordé d'une sacristie avant de se terminer par une abside semi-circulaire.

Sans prétention, l'église de Billio a le mérite d'une belle régularité tant dans ses formes que dans ses matériaux. L'église n'a pris sa physionomie actuelle qu'au terme des aménagements de 1961 et de 1971.



L'église

Dans son hémicycle, le chœur conserve les stalles et les hautes boiseries placées en 1872 par le recteur Guillemot. En revanche, la table de communion de son successeur a disparu. Dans les trois fenêtres, les vitraux du maître-verrier Bonneville, réfugié à Ricux pendant la guerre 1939-45, déversent leur lumière colorée, notamment celui du milieu qui représente la Vierge entourée d'angelots. Les deux autres figurent, celui de gauche, l'atelier de saint Joseph, l'autre sainte Anne avec la Vierge. L'autel actuel est fait d'une table de bois reposant à ses extrémités sur les côtés pleins.

Transporté dans la chapelle du nord, l'ancien est devenu le reposoir du Très Saint Sacrement. En forme de tombeau galbé, il s'appuie sur des griffes et présente au devant l'Agneau étendu sur la Croix et enveloppé d'une gloire. Il est orné, en outre, d'une frise de palmettes et les deux gradins s'agrémentent, l'un de rinceaux, l'autre de palmettes. Solennel, le tabernacle, dont la porte est sculptée d'un calice surmonté d'une hostie rayonnante, s'élargit à la faveur de consoles d'angle et de pilastres corinthiens qui supportent l'entablement avec le baldaquin pour l'exposition du Saint-Sacrement. De part et d'autre du vitrail de l'Apparition de Lourdes qui occupe la fenêtre du pignon, se tiennent les statues de sainte Thérèse et de sainte Jeanne d'Arc. Cette dernière, offerte par le frère Sulpice, visiteur des Frères de Ploërmel, fut bénite en 1920, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, jour de la canonisation de la sainte. Sous la fenêtre, le vantail du confessionnal s'ajoute d'entrelacs.

Dans la chapelle du midi, le confessionnal est néo-gothique et le vitrail représente l'apparition du Sacré-Cœur à Sainte-Marguerite. L'autel en tombeau galbé s'orne ici d'un triangle trinitaire flanqué de motifs rocaille et des angelots occupent les angles supérieurs. Posé sur un unique gradin, le tabernacle à trois pans s'inscrit entre deux ailes formant contretable. Son originalité lui vient de colonnettes torsées à double tige qui encadrent des niches avec leurs statuette. Sur l'ensemble s'étend un petit entablement à ressauts au droit des colonnes et têtes d'angelots. Sur le tabernacle, une Vierge à l'Enfant, en bois, repeinte en 1949, drapée de son manteau bleu par-dessus sa robe jaune.

Discrètes, les stations en bronze du chemin de croix s'alignent sur les parois de la nef et les vitraux n'offrent plus que quelques symboles sur un fond de motifs géométriques.

Une arcade cintrée donne sur le porche et, de part et

d'autre, deux autres sur les chapelles latérales, celle du sud occupée par le chauffage.

Au nord, une grille en fer forgé, ferme le baptistère où trône l'ancienne cuve polygonale avec évier posée sur un support cylindrique. Pour masquer les parties hautes, deux toiles modernes représentent l'Assomption de la Vierge et le Baptême de Jésus.

Les statues du Sacré-Cœur et de Saint-Yves n'ont pas trouvé place dans la nouvelle disposition de l'église. Celles de saint Pierre et de saint Paul qui se trouvaient de part et d'autre de l'entrée du chœur s'étaient désagrégées. Restait la statue de Notre-Dame de la Salette, considérée comme la titulaire de l'église. Reléguée depuis plusieurs années, derrière le maître-autel, elle a trouvé une place d'honneur au-dessus de l'arcade du porche. A l'entrée, on remarque un bénitier de granit qui ne manque pas d'élégance. Sur un support ovale, la cuve également ovale s'orne de tores et présente en son milieu un compartiment gravé d'une croix auquel correspond un autre sur le pied.

Les murs ont été peints, sauf dans leur partie inférieure et sur les pans coupés des angles du transept où les pierres demeurent apparentes avec des joints très clairs. Le sol est dallé de granit et le lambris en plein cintre de la voûte a été renouvelé. "Quand on rentre dans l'église, déclarait satisfait le recteur, en 1961, on a désormais l'impression de propreté, de netteté et d'harmonie"





